



République Démocratique du Congo

Évaluation Environnementale Post-Conflict

Synthèse à l'intention des décideurs



Publié en Octobre 2011 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement
© 2011, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

ISBN: 978-92-807-3227-6
Job No.: DEP/1468/GE

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi, KENYA
Tel: +254 (0)20 762 1234
Fax: +254 (0)20 762 3927
E-mail: unepub@unep.org
Web: <http://www.unep.org>

À propos de l'Évaluation environnementale post-conflit

En réponse à la demande du gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a initié en 2009 une évaluation nationale multi thématique des problématiques environnementales prioritaires auxquelles le pays est confronté. Dans le contexte de la consolidation de la paix et de la reprise économique en cours en RDC, les objectifs principaux de cette évaluation étaient : (i) de fournir un aperçu des défis clés de l'environnement et de sensibiliser les décideurs à la gestion des ressources naturelles ; et (ii) de fournir de l'information en vue de la réalisation d'une planification rationnelle et de stimuler les investissements du gouvernement et de la communauté internationale. Le PNUE envisage d'assurer le suivi de son évaluation complète de la RDC en développant un programme de pays qui guidera les futures interventions. La mise en œuvre de ce modèle a été couronnée de succès dans plus de 10 pays post-conflit depuis 1999.

Suite à la préparation d'études de cadrage et des recherches, 14 visites de reconnaissance sur le terrain ont été conjointement menées dans l'ensemble des provinces et des écorégions de la RDC par le PNUE et le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT). L'investissement considérable dans le travail de terrain qui s'est déroulé dans tout le pays est une caractéristique essentielle de cette évaluation qui comprend de nombreux entretiens et discussions avec des groupes cibles, des visites de sites, une documentation photographique et vidéo, de la télédétection et de la cartographie, des mesures in-situ ainsi que des prélèvements d'échantillons qui ont été analysés en laboratoire. Malgré les contraintes de sécurité et l'enclavement de régions entières, l'équipe d'évaluation a tout de même réussi à couvrir l'intégralité du pays. Un manque de données environnementales de référence fiables a créé d'importantes lacunes, mais il a toutefois été possible de compiler une quantité considérable d'informations grâce au travail mené sur le terrain.

Les consultations avec des partenaires nationaux et des partenaires du développement ont fait partie intégrante du processus d'évaluation. Plusieurs ateliers impliquant un large éventail de parties prenantes ont été organisés pendant la conception et le cadrage de l'évaluation. Ils ont permis d'en réviser les résultats, les conclusions et les recommandations. L'évaluation a ainsi été finalisée et avalisée par le principal partenaire gouvernemental (le MECNT) et par les différents ministères et agences gouvernementaux concernés.

La base technique de cette *Synthèse à l'intention des décideurs* est le rapport d'*Évaluation Environnementale Post-Conflit de la République Démocratique du Congo (EEPC)*. Axé sur les problématiques politiques, ce rapport de synthèse est principalement destiné aux décideurs. Il met en exergue les défis structurels et les opportunités stratégiques de nature transformative. Les autres produits résultant du projet d'évaluation environnementale post-conflit incluent une série de rapports thématiques techniques, un documentaire télévisé ainsi que des vidéos sur des thèmes spécifiques, une base de données photographiques et un site web: www.unep.org/drcongo

Les sources de référence de cette synthèse sont fournies dans le rapport EEPC complet de la RDC.

Conception : Matija Potocnik

Cartographie et télédétection : Yves Barthélemy and Dominique del Pietro

Photo de couverture : Hassan Partow – Le majestueux fleuve Congo incarne l'esprit culturel des congolais. Il est vital pour l'économie de ce vaste pays connu pour sa diversité environnementale.

Imprimé sur papier recyclé

Le PNUE s'efforce de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde entier comme dans ses propres activités. La présente publication a été imprimée à l'encre végétale sur papier recyclé, par des procédés respectueux de l'environnement. Notre politique en matière de distribution vise à réduire l'empreinte écologique du PNUE.



République Démocratique du Congo

Évaluation Environnementale Post-Conflict

Synthèse à l'intention des décideurs

Ce rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a été rendu possible
grâce à la généreuse contribution du gouvernement de la Norvège

Table des matières

Acronymes et abréviations	4
Remerciements	5
1. Introduction : de la crise à l'opportunité	6
1.1 Approche de l'évaluation	8
1.2 Perspective de développement.....	9
1.3 Limitations du système de concessions	9
2. Mesures politiques clefs	13
2.1 Capitaliser sur l'économie sociale émergente de la RDC pour créer des emplois et soutenir une croissance inclusive et la consolidation de la paix	13
2.2 Optimiser les synergies grâce à un programme de développement axé sur le territoire.....	16
2.3 Intégrer l'évaluation économique des services écosystémiques dans l'ensemble de la planification du développement ...	18
2.4 S'engager dans la transition vers une « économie verte » pour parvenir au développement durable	19
3. L'importance et le devenir du capital naturel de la RDC	22
4. Rôle des ressources naturelles et conséquences environnementales des conflits	24
4.1 Ressources naturelles finançant et entretenant les conflits	24
4.2 Conséquences environnementales majeures des conflits prolongés.....	26
5. Défis post-conflit pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles	29
5.1 La géographie et la dynamique de la dégradation environnementale	29
5.2 Synthèse des problématiques clefs par secteur/thème	32
Ressources minérales.....	32
Ressources forestières.....	36
Terres	37
Agriculture	38
Biodiversité et aires protégées.....	40
Ressources en eau	41
Pêche.....	42
Changement climatique	43
Industrie.....	44
Urbanisation.....	45
Transport.....	47
Énergie	47
Aléas naturels.....	48
6. Contraintes structurelles sous-jacentes au développement durable	49
6.1 Informalisation de l'économie	49
6.2 Stratégies de « cueillette » pour la survie.....	52
6.3 Accentuation de la désindustrialisation: un piège à faible productivité	54
6.4 Entreprises sociales émergentes limitées par la faible gouvernance.....	54
6.5 Petites et moyennes entreprises handicapées par un climat des affaires défavorable.....	55
6.6 La crise bancaire sape la production de revenus et l'accumulation économique provenant des ressources naturelles.....	56
6.7 Enclavement et régions frontalières dynamiques : différents schémas de dégradation environnementale.....	57
6.8 Ambiguïtés du régime foncier et gestion inadaptée des terres	57
6.9 Manque de données	59
6.10 Politique environnementale et cadre institutionnel naissants.....	59

7. Opportunités pour le développement durable, la bonne gouvernance et la consolidation de la paix	60
7.1 Mettre en valeur les réussites pour créer un « cercle vertueux » de développement.....	60
7.2 Réforme positive de la gouvernance environnementale	62
7.3 Amélioration de la coopération régionale environnementale et de la gestion des ressources naturelles	63
7.4 Décentralisation de la gestion environnementale	64
8. Recommandations	65
1) Renforcer la gouvernance environnementale et investir dans le renforcement des capacités.....	65
2) Mobiliser l'économie sociale pour créer des emplois et améliorer la croissance durable.....	65
3) Cibler les investissements verts judicieux et mettre en valeur les réussites	66
4) Renforcer la gouvernance et la coopération régionales.....	66
5) Prioriser la durabilité environnementale des actions humanitaires.....	66
9. Financement des recommandations	67
9.1 Combler le déficit financier critique	67
Exploiter les instruments globaux reposant sur les mécanismes du marché et les services écosystémiques	67
Projets verts	67
Doublé l'aide au développement (APD) de la RDC	68
Augmenter les dépenses publiques et réformer la politique fiscale pour ouvrir l'espace au financement local grâce à des mesures collectives	68
10. La voie à suivre	69
Annexe: Tableau des recommandations sectorielles et thématiques	70

Acronymes et abréviations

AFD.....	Forces démocratiques alliées
ADIR.....	Réseau des Ressources Naturelles et d'Action pour le Développement des Infrastructures en milieu rural
ANEE.....	Association Nationale pour l'Évaluation Environnementale
APD.....	Aide publique au développement
ASBL.....	Association sans but lucratif
ASM.....	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
ASUREP.....	Associations d'Usagers des Réseaux de l'Eau Potable
BGR.....	Bureau Fédéral Allemand de Géoscience et des ressources
CARPE.....	Programme Régional pour l'Environnement en Afrique centrale (USAID)
CICOS.....	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CITES.....	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'extinction
CIRGL.....	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNAEA.....	Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement
COMIFAC.....	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CTB.....	Agence Belge de Développement
CTC.....	Chaîne de commerce certifiée
DDR.....	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFID.....	Département International du Développement du Royaume-Uni
DSCRIP.....	Documents de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FAO.....	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARDC.....	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR.....	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FEM.....	Fond pour l'Environnement Mondial
FLEGT.....	Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux
FSC.....	Forest Stewardship Council
GCRN.....	Gestion communautaire des ressources naturelles
GIEC.....	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ.....	Agence Allemande de Coopération Technique
GT 18.....	Groupe thématique sur l'environnement
GVTC.....	Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga
HUP.....	Horticulture urbaine et périurbaine
IBN.....	Initiative du Bassin du Nil
ICCN.....	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ITIE.....	Initiative de Transparence des Industries Extractives
ITRI.....	International Tin Research Institute
LRA.....	Armée de Résistance du Seigneur
MECNT.....	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
METTELSAT.....	Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite
MDP.....	Mécanisme de développement propre
MIBA.....	Société Minière de Bakwanga
MONUSCO.....	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
NALU.....	Armée Nationale pour la Libération de l'Ouganda
OCDE.....	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCHA.....	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
OKIMO.....	Office d'Or de Kilo-Moto
ONG.....	Organisation non gouvernementale
ONU-REDD.....	Programme de Collaboration des Nations Unies sur les Réduction des Emissions Issues de la Déforestation et de la Dégénération des Forêts dans les Pays en Voie de Développement
PAM.....	Programme Alimentaire Mondial
PANA.....	Programme d'action national d'adaptation
PCI-B.....	Puits de Carbone Forestier d'Ibi Batéké
PIB.....	Produits intérieur brut
PPTE.....	Pays pauvres très endettés
PDI.....	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
PFNL.....	Produits forestiers non ligneux
PME.....	Petites et moyennes entreprises
PNFCN.....	Programme National Forêt et Conservation de la Nature
PNUD.....	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE.....	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE.....	Pays pauvres très endettés
PSE.....	Païement des services environnementaux
RDC.....	République Démocratique du Congo
REDD+.....	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégénération des forêts dans les pays en voie de développement
REGIDESO.....	Régie de Distribution des eaux
SADC.....	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAESSCAM.....	Service d'assistance et d'encadrement des activités minières à petite échelle
SAKIMA.....	Société Aurifère de Kivu-Maniema
SAPP.....	Pool Energétique D'Afrique Australe
SNEL.....	Société Nationale d'Électricité
SNHR.....	Service National d'Hydraulique Rural
SOMINKI.....	Société Minière du Kivu
UE.....	Union Européenne
UICN.....	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ONU.....	Organisation des Nations Unies
UNDSS.....	Département de sûreté et sécurité des Nations Unies
UNESCO.....	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNHCR.....	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF.....	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIDO.....	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
USAID.....	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
UXO.....	Munitions non explosées
WWF.....	Le Fonds Mondial pour la Nature

Remerciements

Un large éventail d'organisations et d'individus ont fourni une aide inestimable à la préparation de l'Évaluation Environnementale Post-Conflicte de la République Démocratique du Congo (RDC) menée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, notamment en donnant de leur temps pour des consultations et des entrevues, en fournissant des contributions substantielles et des commentaires et en facilitant la logistique et le travail sur le terrain. Il n'est malheureusement pas possible de les mentionner tous ici.

Le projet d'évaluation du PNUE a été mené en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) de la RDC, y compris ses bureaux provinciaux de coordination de l'environnement et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Le travail a été financé par le gouvernement de la Norvège.

Le PNUE souhaite également mentionner la contribution des partenaires suivants:

(i) *Agences de l'ONU* : la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO), le PNUD, la FAO, l'UNESCO, l'UNHCR, l'UNIDO, l'UNICEF, le Groupe d'experts de l'ONU pour la RDC, le PAM, l'OCHA et l'UNDSS ; (ii) *Agences et ministères nationaux et provinciaux de la RDC* : le Ministère des Mines (dont le SAESSCAM), le Ministère du Développement Rural (dont le SNHR), le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, le Ministère de l'Énergie (dont la RÉGIDESO et la SNEL), le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Industrie, le Ministère des Transports (dont la METTELSAT, la RVF et la RVM), le Comité National d'Actions de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA), la Commission Nationale sur l'Énergie, et des entreprises d'État d'exploitation minière incluant la GÉCAMINES, l'OKIMO, la MIBA et la SAKIMA; (iii) *ONG internationales et organisations en réseaux* : Adelphi, Conservation International (CI), International Peace Information Service (IPIS), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ProAct Network, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et World Conservation Society

(WCS); (iv) *Banques et agences de développement international* : la Banque mondiale, l'USAID-CARPE, l'Agence Belge de Développement (CTB), l'Agence Allemande de Coopération Technique (GIZ) et le Département International du Développement du Royaume-Uni (DFID) ; (v) *ONG nationales* : l'ANEE, le Projet d'étude des effets environnementaux des conflits armés en RDC (PÉCA-RDC), le Réseau des Ressources Naturelles et Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural (ADIR) ; (vi) *Organismes régionaux* : la Commission Internationale du Bassin de Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) ; et (vii) *autres partenaires* : l'Université de Kinshasa, l'Université de Kisangani, l'Université de Lubumbashi et le Laboratoire Spiez (Suisse).

Cette *Synthèse à l'intention des décideurs* se base sur le rapport d'Évaluation Environnementale Post-Conflicte de la République Démocratique du Congo. Ce rapport de synthèse a été préparé par Hassan Partow, gestionnaire du programme du PNUE en RDC, sous la direction générale d'Henrik Slotte, chef du Service Post-conflicte et Gestion des catastrophes du PNUE, et Ibrahim Thiaw, directeur de la Division de la Mise en oeuvre des Politiques Environnementales du PNUE. D'importantes contributions ont été apportées par Stephanie Mansourian-Stephenson, Michel A. Bouchard, Dieudonné Musibono, Andrew Morton, René Abedi, Denis Mahonghol, Altan Butt, Robert Kasisi, Marisol Estrella, Mario Burger, Alfred Jacob, Renard Sexton, Henri Esseqqat et Catherine Sullivan. Nous exprimons également nos remerciements à Stephanie Wolters et à Julie Marks pour leur travail de révision et de correction.

Nous tenons également à remercier Jeanette Clover, David Jensen, Michel Gerkens, Frank Turyatunga, Johannes Refisch, Wahida Patwa-Shah, Moustapha Gueye, Thomas Chiramba, Françoise d'Estais, Marceil Yeater et Stephen Nash, pour leurs importants commentaires et corrections. Nous sommes également reconnaissants pour la recherche et la traduction, de Hannoa Guillaume et de Céline-Marie Bouchard ainsi que du soutien administratif et logistique apporté par Dawit Yared, Vidon Baya et Tshitshi Munene. L'intégralité des remerciements à l'endroit des contributeurs figure dans le rapport complet de l'EEPC de la RDC.

Synthèse à l'intention des décideurs

1. Introduction : de la crise à l'opportunité

Depuis les accords de paix de 2002, la République Démocratique du Congo (RDC) est sortie d'une longue période de déclin étatique et de crise prolongée dont les origines remontent au milieu des années 1970. Aujourd'hui, la plus grande partie du pays est en paix et connaît un sursaut d'activité consécutif à la reprise. La RDC reste néanmoins un pays post-conflit fragile caractérisé par d'énormes besoins de reconstruction et de croissance économique. Il y existe d'innombrables opportunités – les vastes ressources naturelles et minérales du pays comptent parmi les plus riches sur terre. Avec cet immense potentiel, la RDC a un avenir prometteur et pourrait assurer le rôle de locomotive de la croissance et du développement de l'Afrique.

Depuis 2003, des progrès ont été enregistrés dans la reconstruction de l'État congolais. Cela inclut la tenue d'élections nationales en 2006, l'adoption d'importantes réformes constitutionnelles et juridiques, ainsi que l'établissement de nouvelles institutions, telles que les assemblées provinciales. Malgré certaines améliorations dans le domaine de la sécurité, l'instabilité persiste

dans l'est de la RDC où la situation reste précaire. Les deuxièmes élections post-conflit prévues en novembre 2011 seront cruciales pour consolider la paix, si durement gagnée en RDC.

Il est important de reconnaître que depuis 2004 la RDC a enregistré des progrès lents mais louables dans des secteurs clefs et qu'elle a réussi à endiguer le déclin social et économique même si les indicateurs de développement restent faibles et généralement en deçà des niveaux qui prévalaient avant les conflits. On constate ainsi que d'importantes améliorations ont été apportées en termes de gestion macroéconomique, de l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, de la réduction de la mortalité infantile et maternelle, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable, de la diminution de la malnutrition, de l'augmentation de la surface du territoire sous protection officielle, ainsi que de la relance de l'écotourisme. Par exemple, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel a atteint une moyenne de 5 à 6 pourcent par année, l'accès à l'eau potable dans les zones rurales a augmenté de 12 à 17 pourcent, tandis que la superficie des aires protégées est passée de 9 à 12 pourcent du territoire national. Il convient également de noter la remarquable résurgence des entreprises sociales populaires indicatrices d'un espoir de renouveau dans la population congolaise, ainsi que le rapide essor des nouvelles technologies d'information et de communication.



L'énorme capital en ressources naturelles de la RDC devrait servir de moteur à la croissance et au développement de l'Afrique

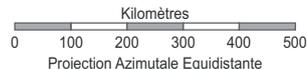
SYNTHÈSE À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

Carte 1. Carte générale de la RDC



REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Frontières internationales
- Provinces
- District
- GOMA District de la ville
- Territoires
- ⊗ Capitales nationales
- ⊙ Capitales provinciales



Sources:
International Boundaries, UNCS;
rdc-humanitaire.net, OCHA/RDC;
SALB, WHO;
VMAPO, NGA;
diverses cartes et des atlas.

Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.

UNEP/DEWA/GRID-Europe 2009



L'équipe du PNUE/Laboratoire Spiez réalisant une étude d'échantillonnage de la pollution minière en Katanga

L'Évaluation Environnementale Post-Conflict du PNUE a pour objectif d'apporter une meilleure compréhension des défis sous-jacents auxquels est confrontée la RDC et d'aider à identifier et à exploiter les opportunités qui serviront de base aux efforts en vue de la reconstruction économique durable et de la consolidation de la paix nationale. Bien que ce rapport n'établisse pas une nouvelle voie de développement pour la RDC, il se propose d'enrichir le débat en cours entre les congolais et leurs partenaires, et ce en portant une attention toute particulière à une planification du développement qui soit compatible avec les exigences environnementales, la création d'emplois, les réformes de gouvernance et les possibilités de mobiliser des fonds.

1.1 Approche de l'évaluation

Cette évaluation pluridisciplinaire est axée sur les problématiques environnementales. Elle met l'accent sur les dossiers les plus urgents en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles pour la RDC. L'objectif de cette approche stratégique est d'identifier les contraintes structurelles et de les transformer de manière innovante en opportunités dans la mesure du possible, en s'inspirant d'initiatives réussies. L'évaluation environnementale du PNUE insiste tout particulièrement sur l'importance des atouts humains, culturels et naturels que l'on peut véritablement qualifier d'exceptionnels en RDC. Cette évaluation permet d'entrevoir un avenir positif et prometteur pour la RDC. Ceci passe néanmoins par l'attribution d'une importance toute particulière à la consolidation de la paix en cours et l'amorce rapide

d'une croissance économique post-conflict. Tout cela devra de préférence s'accompagner d'une politique et d'investissements conçus et exécutés dans une optique durable.

Ce rapport propose également des mesures politiques clés ainsi qu'un ensemble de recommandations prioritaires, aux niveaux global et sectoriel, qui sont avant tout destinées aux décideurs politiques de la RDC et à ses partenaires de développement. Une question centrale a trait à la manière dont seront financées les interventions proposées. Celles-ci sont provisoirement estimées à un coût d'au moins 200 millions de dollars US par an, ce qui équivaut à environ 2 pourcent du PIB national. Malgré l'importance majeure de l'aide conventionnelle, les niveaux actuels de l'aide publique au développement (APD) ne sont simplement pas à la hauteur du défi.

La RDC a atteint le point d'achèvement des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et a bénéficié d'une augmentation de ses revenus grâce à la hausse du prix des matières premières. Ces deux événements devraient constituer une importante opportunité d'augmenter les dépenses du budget national pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, mais l'existence de nombreuses priorités concurrentes entraînera indubitablement des arbitrages difficiles et des délais. Parallèlement, la croissance démographique galopante et les besoins correspondants de développement continueront à être accompagnés par une dégradation environnementale. Par conséquent, combler ce déficit de financement du développement reste une question clé.

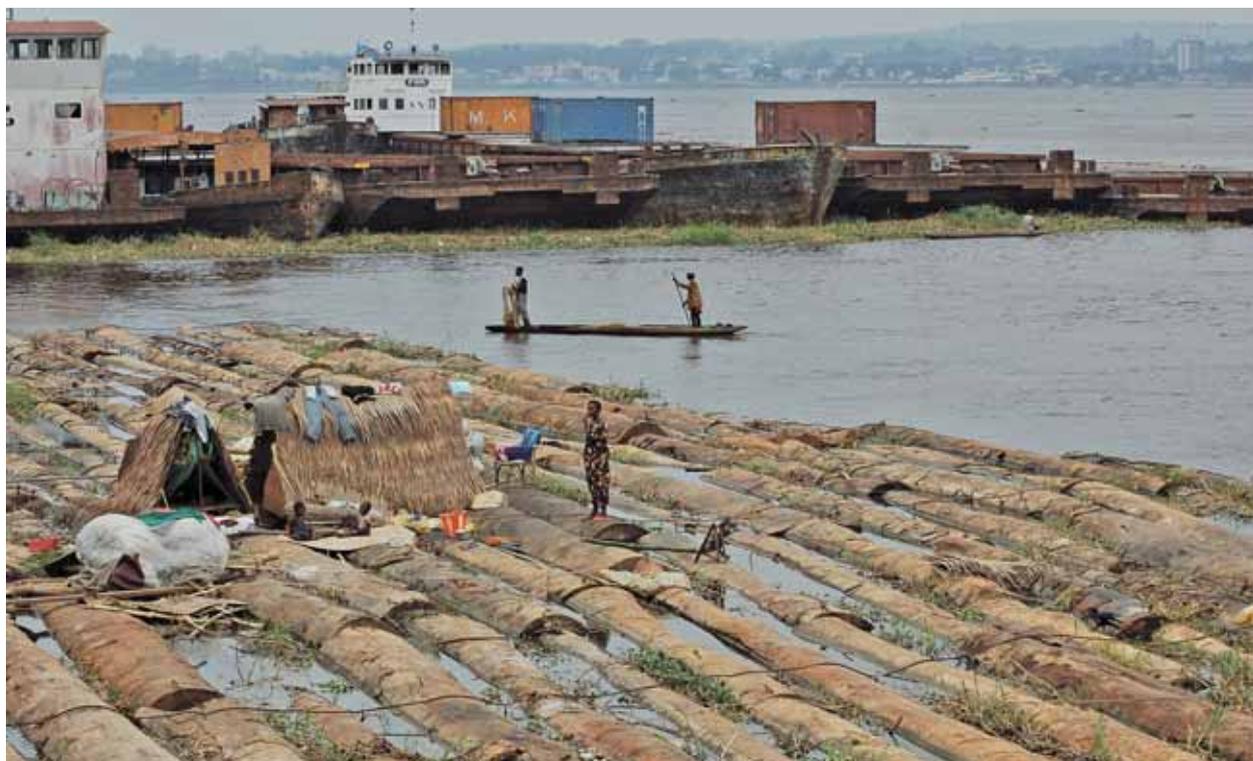
1.2 Perspective de développement

La perspective de développement national de la RDC, telle qu'exprimée dans son Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 1 et 2), est de stimuler la relance économique et de lutter contre la pauvreté grâce à une stratégie axée sur la croissance. Il insiste sur la stimulation de la croissance économique en attirant d'importants investissements en infrastructures et en accordant des concessions industrielles pour exploiter le vaste capital naturel du pays. Le DSCR 2 vise en particulier à accélérer la croissance des industries extractives et des investissements dans les infrastructures d'environ 8 à 9 pourcent entre 2011 et 2015. Les secteurs clés des ressources naturelles (les exploitations minières, forestières, pétrolières et gazières) ont d'ailleurs connu une croissance rapide lors de la dernière décennie. La question la plus importante est de savoir comment promouvoir et maximiser les bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC tout en prenant en compte la faiblesse des capacités institutionnelles de l'Etat pour le contrôle de sa gestion durable et transparente, y compris les moyens de lutte contre la fraude et la corruption. Cela devra également s'accompagner d'une réflexion sur la redistribution de la richesse et la prestation de services sociaux. En définitive il conviendra d'identifier les modèles que la RDC devrait prendre en considération pour s'assurer que l'exploitation de ses ressources naturelles soit inclusive, durable d'un point de vue environnemental et social et soutienne la consolidation de la paix.

1.3 Limitations du système de concessions

Alors que se poursuit la période déterminante de consolidation de la paix, l'évaluation réalisée par le PNUE recommande de repenser de fond en comble le paradigme actuel d'exploitation des ressources naturelles en RDC. Cet état d'esprit pionnier, qui a conditionné la plupart du développement de la RDC au 20^{ème} siècle et qui prévaut de nos jours, se base sur le fait de générer des revenus par le biais d'un système de concessions. De telles concessions commerciales, parfois sur des superficies considérables, ont traditionnellement été accordées dans les secteurs minier et forestier; plus récemment, elles ont été étendues à l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à la concession de terres pour l'agriculture et la production de biocarburants. Une des difficultés dans ce système réside dans le fait que les divers contrats de concessions ne sont ni transparents, ni uniformes dans leurs termes. Ainsi, on trouve au sein de ce système de concessions des trocs qui incluent l'échange de ressources, d'autres dont la seule contrepartie est la construction d'infrastructures, certaines conclues hors des cadres juridiques.

Plus de la moitié de l'immense territoire de la RDC est occupée par des exploitations minières, forestières et pétrolières dont les permis d'exploration et d'exploitation non seulement se chevauchent parfois entre eux, causant de graves litiges commerciaux, mais chevauchent également des aires protégées, y compris

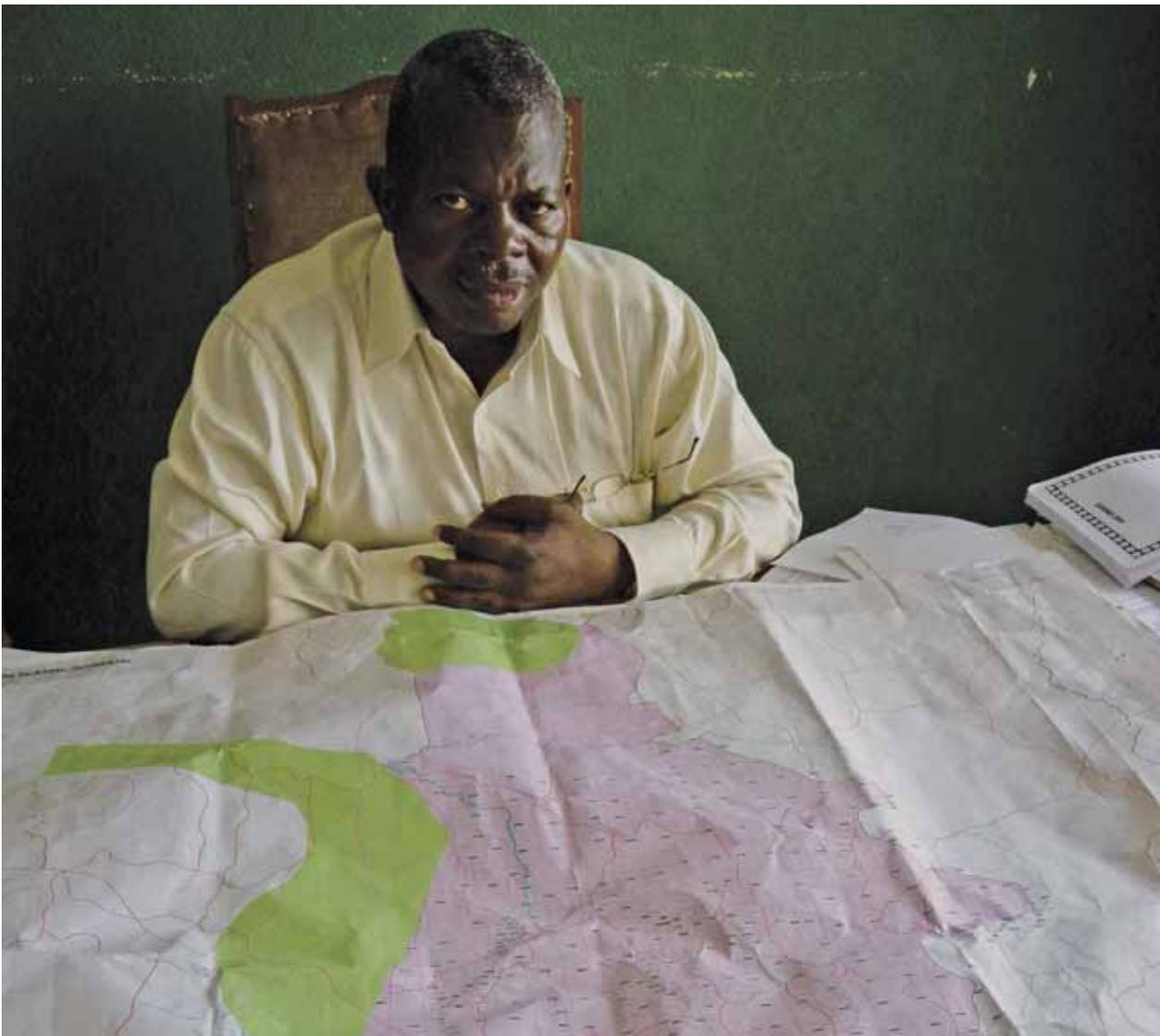


Moins d'un tiers du bois industriel est transformé dans des usines locales, la majorité étant exportée en grumes

des Sites du Patrimoine Mondial (voir la carte 2). Cette approche du développement basée sur les concessions et réalisée dans un cadre favorisant l'exploitation illimitée de la « rente naturelle » n'a cependant pas réussi à réduire la pauvreté ni à créer des emplois. De plus, elle a engendré des conflits sociaux, réduit le capital naturel de la RDC et détérioré les services écosystémiques dont les personnes pauvres dépendent le plus pour leur survie. Elle ne saurait donc être qualifiée de durable ni d'un point de vue social ni d'un point de vue environnemental.

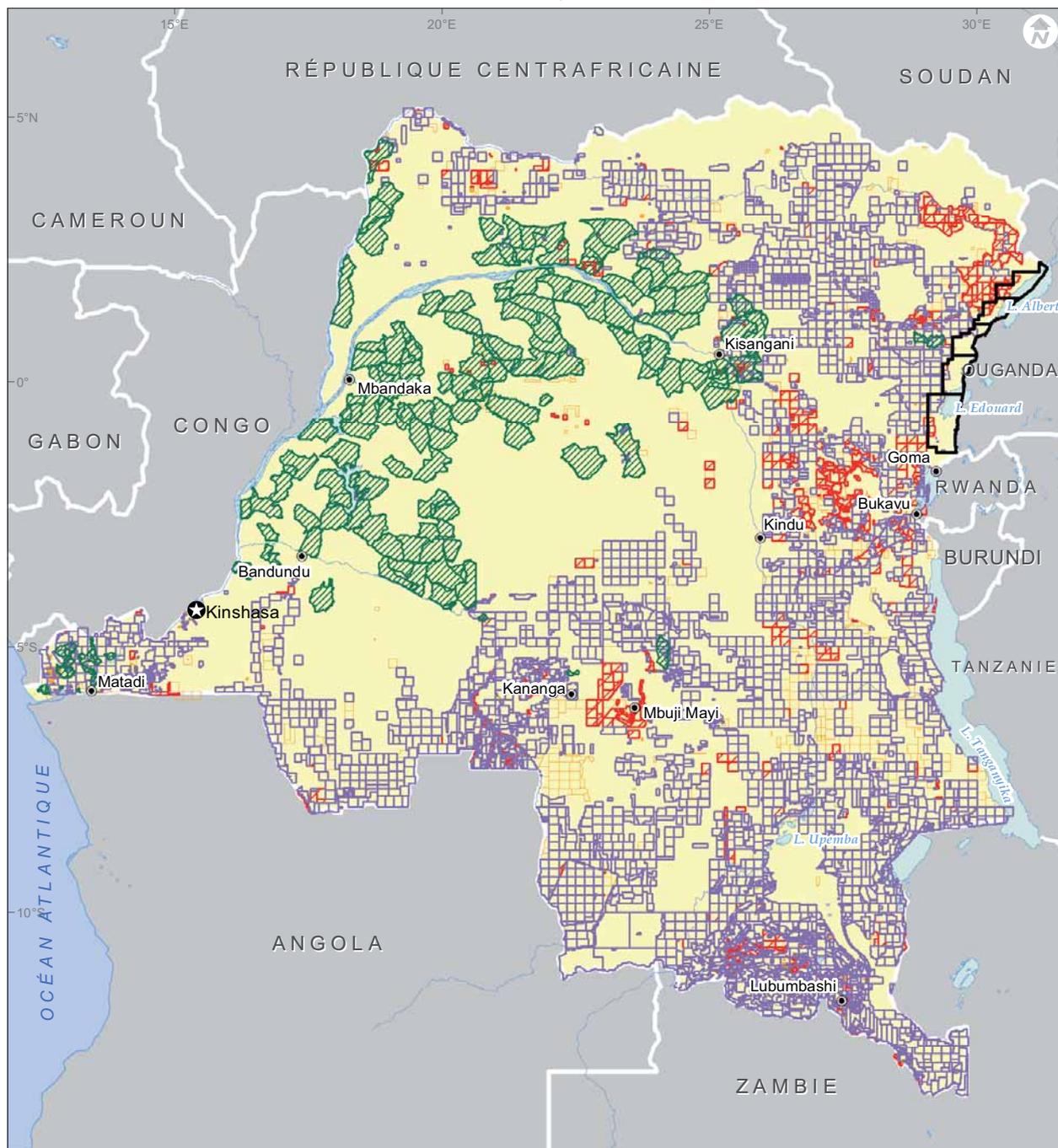
Toutefois, dans ce domaine, il est important de reconnaître et de saluer le progrès considérable qu'a fait la RDC, au niveau de l'administration de ses ressources naturelles, en particulier de l'amélioration du cadre de gestion normatif de la gouvernance des concessions. Cela inclut l'établissement d'un nouveau régime

juridique (le Code forestier de 2002, le Code minier de 2002 et récemment, la loi cadre sur l'environnement 2011) ainsi qu'une procédure complexe de révision des permis de concessions forestières et minières. Cependant, au-delà des instruments normatifs, il y a lieu de renforcer encore et davantage la capacité du gouvernement en matière de gouvernance des ressources naturelles, notamment pour endiguer les investissements asymétriques qui s'apparentent à de la prédation, pour négocier des accords gagnant-gagnant et surtout, pour faire le suivi et assurer le respect et la conformité des contrats. Les avantages de nombreux accords de concession restent encore de nos jours inégaux et des rapports dénoncent régulièrement des accords asymétriques, voire frauduleux, en particulier dans les industries minières et pétrolières. Ces inégalités représentent un indicateur inquiétant pour l'avenir.



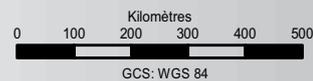
Le responsable du département minier du Kasai Occidental expose une carte des concessions qui montre que la majeure partie de la province est découpée en blocs miniers

Carte 2. Concessions minières, forestières et pétrolières en RDC



Concessions forestières, minières et pétrolières

-  Concession minières
-  Carrières (sable, roches, etc.)
-  Explorations minières
-  Concessions pétrolières
-  Concessions forestières



Sources:
 Administrative: RGC, ESRI, Geonames.
 Mines: Cadastre Minier, IPIS.
 Concessions forestières: FORAF.

Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.



Les concessions à grande échelle telles que Tenke Fungurume Mining, qui sont les investissements les plus importants en RDC, utilisent une technologie de pointe et suivent les normes des pratiques internationales. Elles créent toutefois un nombre limité d'emplois

Les conclusions de cette évaluation permettent d'affirmer que même si les normes de gouvernance et de transparence étaient appliquées de manière plus rigoureuse, une meilleure gouvernance des concessions de ressources naturelles ne pourrait pas fournir à elle seule les dividendes nécessaires pour atteindre les niveaux de croissance requis pour sortir la majorité des congolais de la pauvreté.

Par exemple, dans le domaine des ressources minérales, en dépit des avantages que ces concessions auprès des industries extractives peuvent fournir, en particulier les revenus fiscaux et le développement des infrastructures, la plupart des concessions restent jusqu'à présent des « enclaves d'investissement » isolées avec un « effet d'entraînement structurant » limité. Elles ont notamment fourni des opportunités limitées de travail et ont eu peu d'impact sur le bien-être de la majorité de la population congolaise, y compris des communautés locales. On peut ainsi citer l'exemple de l'investissement privé le plus important du pays et ce, pour un montant de deux milliards de dollars US. Conçu pour développer les immenses réserves de cuivre-cobalt à Tenke Fungurume, il a généré environ 2 900 emplois. À ce rythme, des centaines de milliards de dollars d'investissements seraient nécessaires pour développer la RDC, ce qui n'est pas une option réaliste. De plus, les investissements importants dans l'industrie minière se limitent à des régions minières stables, et il n'existe que de petits projets dans les autres provinces, en particulier dans celles qui sortent de conflits.

Les différentes initiatives pour stimuler les investissements responsables d'un point de vue social et environnemental dans le secteur des ressources naturelles, en particulier quand ils sont réalisés dans un cadre de diligence raisonnable, d'efficacité, de transparence et de respect des schémas de certification, représentent un développement hautement apprécié. Malheureusement, il est peu probable que ces mécanismes techniques novateurs d'amélioration de la responsabilisation aient vraiment l'effet souhaité sur le développement, car ils ne régleront pas la question centrale de la création d'emplois à l'échelle requise. De plus, en intégrant le bien-être social, les anciennes entreprises minières d'État telles que la GÉCAMINES, la MIBA, l'OKIMO et la SOMINKI fournissaient à leur personnel et leurs familles tout un ensemble d'avantages sociaux et de services dans les centres urbains. Or, avec la désintégration de ces principales sociétés, ces services n'ont jamais été remplacés, ce qui a entraîné d'importants problèmes sociaux. En outre, les risques du développement basé sur les concessions se sont fortement aggravés vu la vulnérabilité historique d'une économie d'exportation des ressources naturelles liée à des cycles économiques en dents de scie. Il existe donc une nécessité absolue d'examiner les autres possibilités de développement, celles qui donnent la priorité à la création d'emplois, à l'augmentation des moyens de subsistance et à l'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population congolaise.

2. Mesures politiques clefs

En se basant sur les défis et les opportunités identifiés dans cette évaluation, le PNUE propose que le gouvernement de la RDC prenne en considération quatre mesures politiques pour favoriser la création durable de richesses, la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la paix à long terme. Ces mesures sont : (i) capitaliser sur l'économie sociale émergente de la RDC pour créer des emplois ; (ii) optimiser les synergies grâce à un programme de développement axé sur le territoire ; (iii) intégrer l'évaluation économique des services écosystémiques dans l'ensemble de la planification du développement ; et (iv) s'engager dans la transition vers une « économie verte » pour parvenir au développement durable.

Message principal à l'intention des décideurs :

Étendre la stratégie du développement pour mobiliser le potentiel de l'économie sociale émergente et favoriser l'émergence de petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois, pour la gestion durable des ressources naturelles et pour la consolidation de la paix. La priorité doit être donnée à la création d'un cadre politique favorable et de structures de soutien, y compris pour les services financiers, afin que les entreprises sociales se développent de manière cohérente et durable.

Les secteurs clefs sont les exploitations minières et forestières, l'agriculture, les pêcheries et la distribution d'eau potable.



Les associations d'usagers d'eau sont un bon exemple d'économie sociale émergente en RDC. Elles possèdent un potentiel considérable pour créer des emplois

2.1 Capitaliser sur l'économie sociale émergente de la RDC pour créer des emplois et soutenir une croissance inclusive et la consolidation de la paix

L'évaluation du PNUE recommande un élargissement et la diversification des modèles de développement actuels. Ceux-ci se concentrent en effet principalement sur les investissements dans l'infrastructure et les concessions industrielles. Cela justifie d'autant plus l'intérêt d'une voie de développement complémentaire basée sur la promotion de l'économie sociale.¹ L'économie sociale fait partie intégrante de la réalité congolaise. Elle implique un groupe d'acteurs dynamiques en pleine expansion qui ont émergé du vaste secteur informel et artisanal de la RDC. Ce groupe comprend des initiatives communautaires naissantes qui peuvent prendre de nombreuses formes dont : (i) les associations et proto-coopératives ; (ii) les petites et moyennes entreprises (PME) ; et (iii) les initiatives locales de développement et de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles. Ces formes émergentes d'entreprises sociales et d'actions collectives ont le potentiel voulu pour devenir un axe majeur du développement économique national.

Le développement de l'économie sociale embryonnaire de la RDC a été déclenché par la dégradation de l'État, l'informalisation de l'économie et l'effondrement des services sociaux. Cela a engendré la création spontanée d'« associations ». Ces réseaux d'entraide et de solidarité interviennent dans des secteurs basés sur les ressources naturelles – l'agriculture, l'exploitation minière et forestière, la pêche et l'eau – et continuent de prospérer jusqu'à ce jour. Elles ont été créées par des congolais qui ont utilisé leurs propres ressources pour faire face de manière pragmatique à leurs propres priorités de développement.

Il convient maintenant de mener des études de faisabilité pour développer et formaliser les modèles organisationnels de l'économie sociale et pour déterminer la manière dont ils peuvent être renforcés afin de répondre aux besoins de développement des congolais. Parallèlement à cela, la configuration de ces entreprises sociales devra être adaptée aux systèmes locaux spécifiques, aux régimes fonciers, aux besoins des groupes vulnérables et au type de ressources naturelles (ex de minerais : diamant, or, étain, etc., exploitation forestière, agriculture, eau, pêche, écotourisme, etc.). Dans ce processus, bien des

1) Le BIT définit l'économie sociale comme « un concept qui désigne des entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité » OIT, 2009, *Plan d'action pour la promotion des entreprises et les organisations d'économie sociale en Afrique*.

opportunités se présentent à de telles entreprises sociales pour intégrer des objectifs de développement durable et pour créer des « emplois verts ».

L'économie sociale est identifiée comme un moteur clef pouvant stimuler un changement transformateur réussi grâce à la coordination du développement économique axé sur la création d'emplois. Le concept d'économie sociale peut également aider à consolider la paix en RDC et ce, par le biais de la réinsertion des ex-combattants congolais dans le cadre du programme national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR).

En pratique, les entreprises sociales doivent être soutenues par une politique publique et une amélioration de l'accès à des ressources financières, y compris le microcrédit. Or, ces associations et proto-coopératives sont confrontées aujourd'hui à de grands défis, car elles ont été assimilées à des

associations sans but lucratif (ASBL) et n'ont donc pas pu émerger comme de véritables entreprises sociales. Il faut modifier cette catégorisation dans le cadre d'une révision de la politique qui favoriserait l'accès à des titres légaux, diminuerait les « tracasseries administratives » et faciliterait l'accès des entreprises sociales au financement. Parallèlement, il est important de développer des mécanismes permettant un rapprochement entre le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales et l'immense niche de la transformation à valeur ajoutée des grandes entreprises et des multinationales. Par exemple, l'exploitation Tenke Fungurume Mining dans la province du Katanga fournit aux PME des garanties pour l'obtention de microcrédits, ainsi que des opportunités de création d'emplois dans la zone autour de la mine. Enfin, il faut noter que la majorité des succès cités impliquent des organisations naissantes d'économie sociale et des micro-investissements, qui ont souvent un impact important sur une large partie de la population.



Pour que les ex-combattants réintègrent la société et gagnent de quoi vivre, le PNUD les aide à s'organiser en associations de pêche telles qu'à Kasenyi, dans le district d'Ituri



L'association agricole à Imbongo, dans la province de Bandundu, expérimente pour la première fois avec la plantation de variétés améliorées de sorgho dans les savanes herbeuses afin d'atténuer les pressions sur les forêts-galeries

Encadré 1. Associations paysannes: un mouvement qui prend de l'ampleur

Étant donné la faiblesse des structures de l'État et le nombre limité d'intermédiaires, un domaine d'importance croissante est l'expansion des organisations paysannes en RDC. Le mouvement de ces paysans, qui s'organisent eux-mêmes en associations, représente une avancée décisive car il permet d'améliorer la productivité agricole mais aussi d'augmenter leurs revenus grâce à une meilleure production, à une commercialisation plus efficace et à des activités locales de transformation. Ces associations agricoles constituent une opportunité importante pour orienter les pratiques agricoles durables qui pourraient augmenter la productivité. Par exemple, la province de Bandundu compte actuellement 1 900 organisations paysannes regroupées en 58 coordinations, elles-mêmes fédérées en 13 faitières (une plate-forme par territoire) et représentées par une agence commerciale basée à Kinshasa. La création d'un cadre juridique pour faciliter la croissance de ces organisations paysannes et assurer le soutien au renforcement des capacités à long terme est néanmoins une nécessité critique pour assurer la réussite de ce modèle communautaire.



Le plateau Batéké est l'arrière-pays qui fournit à Kinshasa la majeure partie du charbon de bois dont la ville a besoin. Il s'agit d'une région prometteuse pour l'application d'une approche intégrée de développement

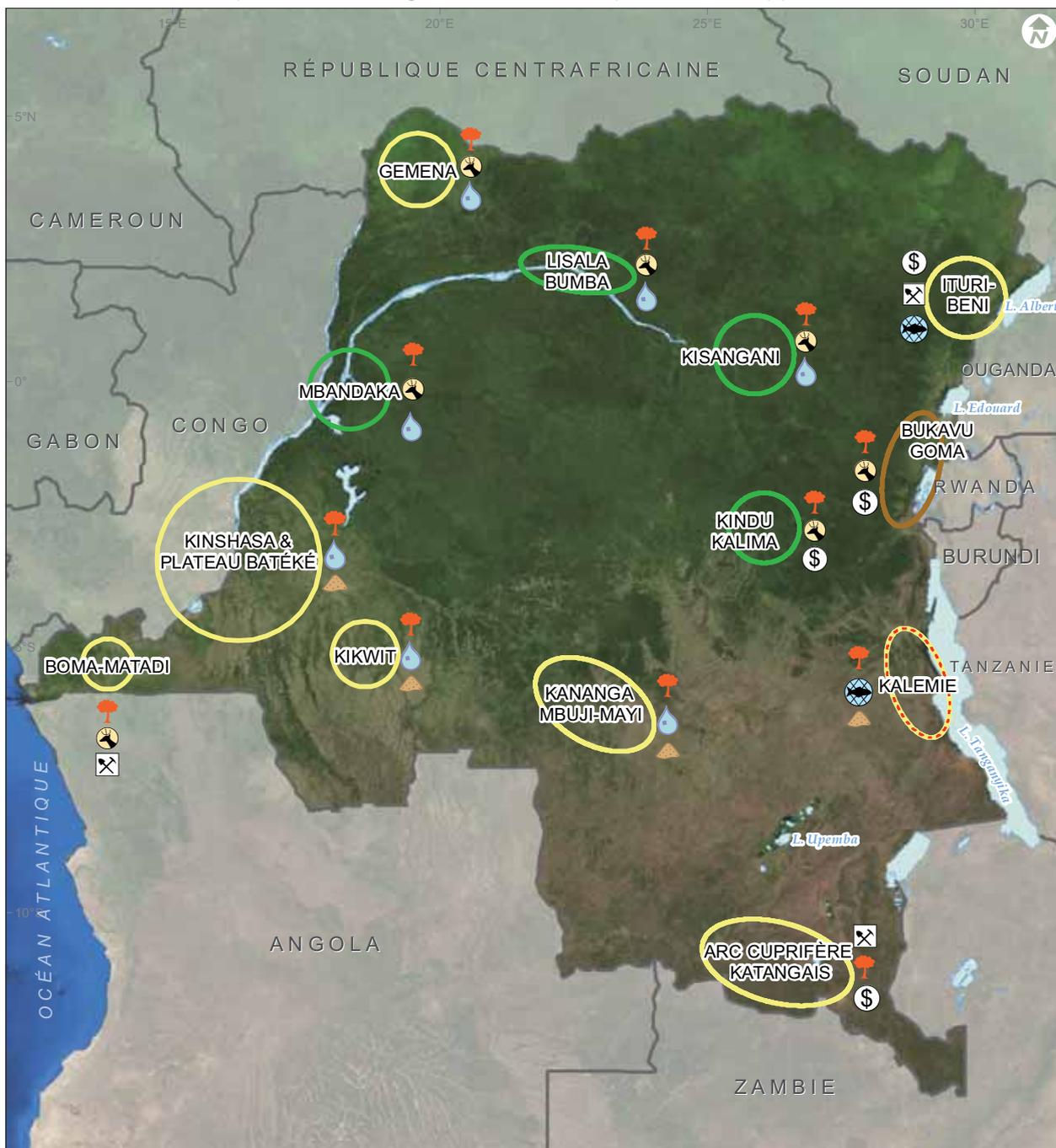
2.2 Optimiser les synergies grâce à un programme de développement axé sur le territoire

Compte tenu de l'immensité de la RDC, des disparités régionales, des conditions variables de sécurité et d'enclavement, et de la portée limitée des interventions du gouvernement, des projets et des programmes de mesures pratiques devraient être conçus et mis en œuvre en adoptant une approche stratégique intégrée ajustée aux échelles appropriées. L'idée de base de cette stratégie consiste à déterminer le meilleur plan d'action en se basant sur les problématiques locales de la zone géographique. En effet c'est en général plus approprié que d'aborder une seule problématique nationale ou sectorielle. L'échelle spatiale d'intervention peut être définie au niveau du territoire administratif (province, district, commune urbaine, etc.) et/ou par région (par ex. : le plateau Batéké, l'arc cuprifère katangais, la forêt d'Ituri, le lac Albert, le micro-bassin de Lukunga, etc.). Dans le cas de la RDC, l'échelle d'intervention la plus appropriée se situera bien souvent aux niveaux des provinces et des territoires. En rassemblant les efforts de développement de plusieurs parties prenantes dans plusieurs secteurs au sein d'une zone géographique définie, il devrait être possible d'optimiser leur efficacité et leur impact commun et cumulatif. Des sites de démonstration devraient convaincre les décideurs de la crédibilité et du potentiel de succès de telles approches, les encourageant ainsi à poursuivre le développement et la multiplication de ces initiatives.

Cette approche par zone géographique est également cohérente avec le processus actuel de décentralisation en RDC, et les nouveaux DSCRPs qui s'articulent autour du développement de pôles de croissance. De plus, elle s'inscrit en fil droit avec l'approche « Unis dans l'action » de l'ONU et de la récente nomination de coordonnateurs de zone dans ces parties du pays qui sont encore dans une phase de post-maintien de la paix. Dans le cadre de cette stratégie, ces derniers ont pour mission de planifier et d'intégrer les activités du système de l'ONU et de ses partenaires aux niveaux provincial et sous-national. Les politiques d'action et les réglementations sectorielles devraient être typiquement développées au niveau national et, idéalement, elles devraient exploiter l'expérience acquise grâce aux programmes de développement par zone.

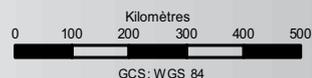
La procédure de sélection des zones géographiques d'intervention prioritaire devrait tenir compte des pôles de croissance émergents, en particulier compte tenu des pressions que leurs arrière-pays respectifs sont susceptibles d'exercer. Cette sélection devrait aussi prendre en considération les endroits que l'étude a identifiés comme étant des zones critiques de dégradation environnementale et dont un grand nombre sont associés à des sphères d'activité économique dynamique, en particulier autour des centres urbains (voir la carte 3). Les aspects transfrontaliers devront également être pris en compte dans l'établissement des programmes axés sur le territoire et il sera peut-être nécessaire de les intégrer dans les accords sous-régionaux existants.

Carte 3. Zones prioritaires de dégradation identifiées pour un développement axé sur le territoire



Zones prioritaires de dégradation identifiées pour un développement axé sur le territoire

Région écologique	Problématiques environnementales prioritaires
Savanne	Déforestation
Forêt équatoriale	Erosion et dégradation des sols
Afro-montagne	Accès à l'eau
Zone émergente	Braconnage
	Pollution minière/pétrolière
	Exploration illégale
	Surpêche



Sources:
 RGC, ESRI, Geonames.
 Michel Gerken, UNEP Fieldwork

Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.

2.3 Intégrer l'évaluation économique des services écosystémiques dans l'ensemble de la planification du développement

Une évaluation économique du capital naturel de la RDC et de la valeur des services écosystémiques démontrerait de manière convaincante l'importance de l'intégration de l'environnement dans la comptabilité nationale et dans la prise de décisions économiques. Alors qu'une évaluation économique précise de l'immense héritage du pays en ressources écosystémiques, demanderait davantage d'études spécialisées, il est déjà certain qu'environ 1,55 million de kilomètres carrés de forêts fournissent actuellement l'opportunité la plus importante pour générer des revenus par le biais du marché du carbone en plein essor. Les instruments les plus importants pour capitaliser une partie de la rente écosystémique sont le programme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (ONU-REDD) et le Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto (MDP).

Avec le deuxième stock de carbone forestier tropical du monde, la RDC joue un rôle important sur le marché

du carbone et elle s'est fortement engagée dans la procédure préparatoire REDD+. Il est anticipé que les projets REDD+ peuvent potentiellement générer des revenus annuels atteignant 900 millions de dollars US pour le pays entre 2010 et 2030. Une stratégie nationale REDD+ jusqu'en 2030 est en cours de développement et devrait être prête en 2013. La RDC aura besoin de créer un système robuste de surveillance REDD+ qui respectera les normes du marché international du carbone et devra renforcer ses capacités afin de pouvoir mettre en œuvre efficacement un programme national de réduction des émissions.

Entre temps, pour accélérer la phase de mise en œuvre, la Coordination Nationale ONU-REDD de la RDC a élaboré les six premiers programmes d'intervention pour l'investissement. Elle a jusqu'à présent réussi à mobiliser une somme de 60 millions de dollars US provenant du Programme d'investissement forestier de la Banque Mondiale. Outre la conservation des forêts et les bénéfices d'une atténuation des effets du changement climatique, la participation à une future initiative REDD+ pourrait aider à stimuler un financement important pour améliorer les moyens de subsistance et faire face aux multiples défis environnementaux de la RDC.



Les immenses réserves forestières de la RDC fournissent une formidable opportunité de profiter du marché du carbone en pleine expansion avec les projets REDD+ qui pourraient mobiliser jusqu'à 900 millions de dollars US par an



Les mineurs artisanaux travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Une transition verte en RDC devrait avant tout être axée sur la création durable d'emplois, en particulier pour les jeunes

2.4 S'engager dans la transition vers une « économie verte » pour parvenir au développement durable

Le dialogue mondial actuel sur l'« économie verte » constitue un cadre conceptuel innovant que la RDC peut adapter à son contexte spécifique pour soutenir la relance économique et la consolidation de la paix. Pour le PNUE, l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». ² C'est une économie qui valorise le capital naturel et investit dans le capital humain en créant des emplois décents et bien payés.

La RDC, aux prises avec l'immense défi que constitue la relance de son économie dévastée, devra définir un modèle « vert » qui soit adapté à ses propres défis post-conflit et devra optimiser les nombreuses opportunités qui lui sont uniques. La transition vers une économie verte en RDC devrait de préférence s'adresser de manière spécifique aux causes profondes de la pauvreté, de la mauvaise gouvernance et de l'instabilité politique, des facteurs qui ont joué un rôle majeur dans la dégradation de l'environnement.

Une transition vers l'économie verte en RDC devrait donc avant tout être axée sur la création d'emplois

décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, à partir de l'économie sociale encore embryonnaire du pays et en favorisant les « emplois verts », et en incluant les anciens combattants démobilisés. En donnant la priorité à la création d'emplois concrets et respectueux de l'environnement, une économie verte aiderait à assurer un développement économique et social global mais aussi à renforcer les fondements d'une paix durable en RDC, tout en maintenant le capital naturel exceptionnel du pays.

Par ailleurs, au moment où le pays reconstruit ses infrastructures et ses industries fortement dégradées par des années de délabrement des équipements, une utilisation plus rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique fourniront à la RDC un moyen rentable de multiplier ses perspectives de développement. Cela permettra également de réduire l'utilisation de ressources et la quantité de déchets. Enfin, en tirant pleinement avantage de ses ressources naturelles, par exemple en intégrant des programmes tels que ONU-REDD ainsi que des outils liés au paiement des services environnementaux (PSE), la RDC serait plus en mesure d'obtenir une diversification économique et de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'exportation des matières premières. De plus, la conservation peut permettre d'investir dans le développement du secteur tertiaire, en particulier l'écotourisme.

Les recommandations de cette évaluation visent à appuyer la mise en place de conditions permettant à la RDC de réussir sa transition vers une économie verte (voir la section 8).

2) PNUE, 2011, *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* - Synthèse à l'intention des décideurs, (www.unep.org/greeneconomy)



De nouveaux investissements visent à exploiter les résidus de cuivre déposés dans la rivière Kulumaziba et, par la même occasion, à nettoyer l'environnement

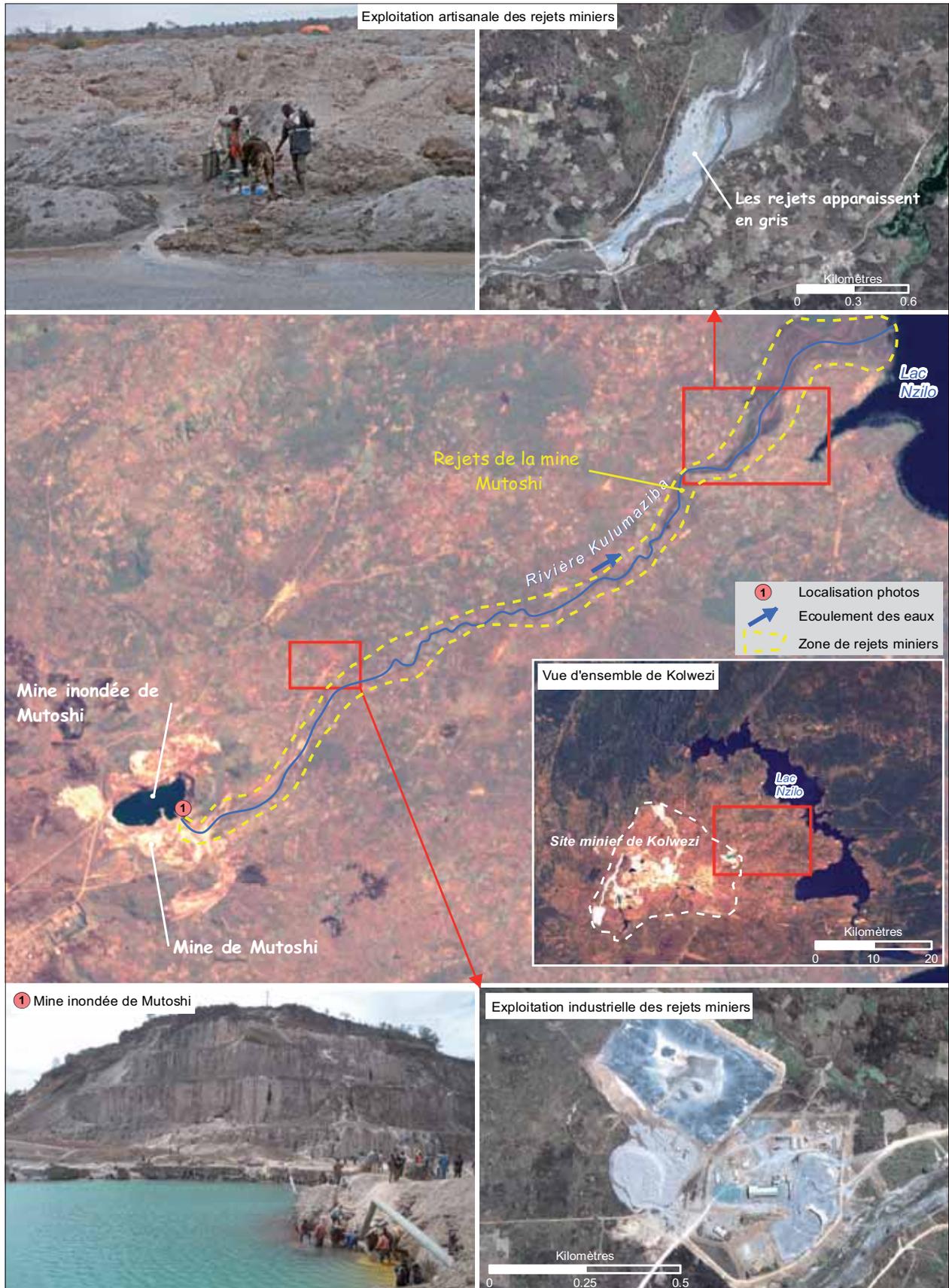
Encadré 2. Utilisation de technologies peu gourmandes en ressources pour nettoyer l'environnement minier du Katanga

Au cours des dernières décennies, les rejets miniers dans l'arc cuprifère katangais contenaient une proportion relativement élevée de métaux, car la technologie minière utilisée avait un faible rendement. Par conséquent, les opérateurs tendaient à « entasser » ces rejets riches en minerais derrière de petits barrages dans les vallées pour les traiter par la suite. Ainsi, les rejets sont devenus une source constante de métaux entraînés dans les eaux de surface, et potentiellement, dans les nappes phréatiques.

L'investissement dans la technologie nécessaire pour extraire cette richesse accumulée dans les déchets des années passées constitue une voie prometteuse qui porte déjà ses fruits. Un bon exemple est le site où ont été rejetés les déchets de l'usine de Mutoshi (Gécamines) près de Kolwezi. Les rejets y ont en effet été déversés directement dans la rivière Kulumaziba. S'étendant en aval sur une distance d'environ 17 kilomètres et une profondeur allant jusqu'à trois mètres, ces rejets d'environ 1,5 million de tonnes contiennent de la malachite brute d'une teneur d'environ 6,8 pourcent de cuivre. Si l'exploitation industrielle et artisanale en cours de ces rejets est bien gérée, elle peut contribuer à assainir le lit de la rivière.

SYNTHÈSE À L'INTENTION DES DÉCIDEURS

Image 1. Le retraitement des rejets miniers de la mine de Mutoshi: un projet potentiel de réhabilitation environnementale



3. L'importance et le devenir du capital naturel de la RDC

Le capital naturel de la RDC est l'un des plus importants de la planète. À l'heure actuelle, bien que fortement dégradée par endroit, sa richesse naturelle est encore relativement intacte et en bon état. Toutefois une croissance démographique rapide (la population du pays devrait être de 110 millions en 2030) de même qu'une intense concurrence internationale pour les matières premières, exercent des pressions multiples sur le capital en ressources naturelles du pays. Dans ces circonstances, les perspectives d'avenir de la RDC sont extrêmement préoccupantes. Si ces tendances restent inchangées, il sera difficile pour le pays de continuer sur la voie du développement durable.

- 1) La RDC est l'un des principaux réservoirs miniers du monde. Ses considérables réserves minérales inexploitées dont la valeur est estimée à 24000 milliards de dollars US sont d'une importance stratégique pour l'économie nationale. Or, l'héritage d'un siècle d'exploitation minière dans plusieurs parties du pays, spécialement dans la province du Katanga, a créé des passifs environnementaux considérables et il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche pour moderniser l'exploitation minière.
- 2) La forêt tropicale de la RDC s'étend sur plus de 1,55 million de kilomètres carrés et représente plus de la moitié des ressources forestières de l'Afrique. Les forêts de la RDC sont le deuxième puits de carbone de forêts tropicales du monde. Elles fournissent donc des services cruciaux à la biosphère. Le taux annuel de perte des forêts d'environ 0,2 pourcent reste relativement bas, mais il constitue un problème croissant dans certaines zones.
- 3) La biodiversité de la RDC est la plus importante en Afrique et la cinquième à l'échelle mondiale. Elle abrite cinq Sites du Patrimoine Mondial et de nombreuses espèces emblématiques et endémiques. Bien qu'elle ne soit pas quantifiée, l'extinction d'espèces due à la chasse incontrôlée et à la fragmentation croissante de l'habitat est particulièrement préoccupante, car elle entraîne des pertes irréversibles. Les conflits constituent une menace pour les aires protégées et l'écotourisme, autrefois une industrie florissante qui a quasiment disparu.
- 4) Plus de la moitié des ressources en eau de l'Afrique et 13 pourcent du potentiel hydroélectrique mondial se trouvent en RDC. Environ 26 pourcent seulement de la population de la RDC a accès à l'eau potable salubre, c'est l'un des taux d'accès

les plus bas du continent. De la même manière, l'accès au réseau électrique s'élève à environ 9 pourcent dans un pays disposant pourtant de vastes ressources énergétiques.

- 5) Avec 80 millions d'hectares de terre arable, la RDC a le potentiel de devenir le grenier de l'Afrique, mais seulement environ 3 pourcent du territoire sont actuellement mis en culture, principalement par les paysans pratiquant l'autosubsistance. Par conséquent, la RDC a le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire du monde, avec un taux de sous-alimentation d'environ 70 pourcent.
- 6) Le bassin du Congo a la plus grande diversité de poissons de tous les cours d'eau africains et détient les activités de pêche les plus importantes dans les eaux continentales, avec une production potentielle estimée à environ 520 000 tonnes par an. Alors que cette ressource est sous-exploitée au niveau national, les importations de poisson représentent environ 30 pourcent de la consommation alors que par endroits, l'exploitation incontrôlée et la surpêche ont entraîné de graves dégradations.

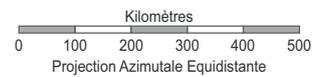
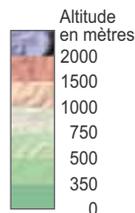


Le fleuve Congo au nord de Mbandaka, dans la province de l'Équateur. Plus de la moitié des eaux de surface de l'Afrique passent en RDC

Carte 4. Carte géographique de la RDC



- Frontières internationales
- Lacs et réservoirs
- Marais
- Rivières
- ★ Capitales nationales
- △ Monts
- ▲ Volcans



Sources:
 Frontières internationales, UNCS;
 Hole-filled seamless SRTM data V4, CIAT;
 rdc-humanitaire.net, OCHA/RDC;
 VMAP0, NGA;
 diverses cartes et des atlas.

Les frontières, noms et appellations figurant sur cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou approbation officielle de la part des Nations Unies.

UNEPA/DEWA/GRID-Europe 2009

4. Rôle des ressources naturelles et conséquences environnementales des conflits

4.1 Ressources naturelles finançant et entretenant les conflits

Il est unanimement reconnu que les ressources naturelles ont joué un rôle dans le cycle complexe des conflits en RDC. Fortement liés aux conflits régionaux, les conflits en RDC ont souvent été appelés La « Première Guerre Mondiale Africaine » en raison de l'implication directe et par procuration d'un grand nombre de pays, et du coût élevé en vies humaines, estimé à 5,4 millions de personnes. Les combats actifs en RDC se concentrent actuellement dans l'est du pays où environ 20 groupes armés restent actifs, notamment dans les Kivus. Ces combats sont essentiellement menés par les milices provenant des pays voisins, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA, Ouganda) et les Forces démocratiques alliées/Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (ADF/NALU). Un ensemble de groupes armés de petite et moyenne taille dont des milices de défense locales nommées « Maï-Maï » ainsi que l'armée congolaise elle-même, contribuent cependant à de hauts niveaux d'insécurité et aux conflits en cours.

Des enquêtes de l'ONU³ et d'autres études ont établi un lien entre le pillage des ressources naturelles et les conflits dans l'ensemble de la RDC ainsi qu'au niveau régional. Cela a également été explicitement reconnu aux plus hauts niveaux politiques, y compris dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, dans le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO) et dans la Déclaration de Lusaka de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) qui a été signée par 11 chefs d'État. Il est cependant important de ne pas isoler le rôle des ressources naturelles des autres facteurs de conflit, car il est étroitement lié aux multiples problématiques fondamentales du pouvoir politique, aux moyens de subsistance économique, aux identités ethniques, aux vastes réseaux commerciaux informels liés eux-mêmes aux marchés mondiaux et aux rivalités nationales et régionales. Au niveau local, l'accès aux terres arables et aux zones de pêche s'est révélé être une cause importante d'affrontements violents, en particulier dans les Kivus et en Ituri, et plus récemment dans la province occidentale de l'Équateur. Les conflits

ont à leur tour créé des situations où l'utilisation non durable des ressources est souvent une question de survie.

Il importe de faire la différence entre le rôle limité que les ressources naturelles ont eu sur le *déclenchement* des conflits et les preuves documentées de leur importance pour *financer et perpétuer* ces luttes. Étant donné que la plupart des groupes armés manquent d'un sponsor financier fiable, ils dépendent d'un éventail de sources pour amasser les fonds qui leur sont nécessaires pour mener leurs activités ; parmi ces sources, le pillage des ressources facilement accessibles est l'une des plus immédiates. Les minerais (étain, or, niobium/tantale-« coltan » et tungstène) sont les principales sources de financement des conflits qui alimentent un commerce international de plusieurs millions de dollars. Selon le groupe d'experts de l'ONU pour la RDC (2010), pratiquement tous les sites miniers dans les Kivus sont sous le contrôle de forces armées. Des milices nationales et étrangères



La police et les soldats, fusil à l'épaule et fréquemment habillés en civils, appliquent souvent leur propre loi dans de nombreux sites miniers isolés en RDC

3) Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo (Conseil de sécurité de l'ONU, 2002).



Les gorilles sont souvent victimes des conflits violents en RDC

ainsi que des unités de l'armée congolaise (FARDC) sont impliquées dans l'extraction militarisée des ressources. D'autres ressources naturelles sont utilisées pour financer les conflits, par exemple le bois précieux, le charbon de bois, l'ivoire et la pêche qui approvisionnent principalement les marchés régionaux. Des groupes armés lèvent également des fonds considérables en prélevant des « impôts » sur les activités minières, le transport, le commerce et le trafic transfrontalier. Bien que le commerce de la viande de chasse et l'exportation illicite d'espèces vivantes (primates, reptiles et perroquets) aient été exacerbés par les conflits, ils ne se sont pas révélés être une source importante de financement pour les groupes armés.

Plusieurs initiatives ont été menées afin de suivre et comprendre la filière des ressources minérales liée au conflit, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'acheminement vers des marchés internationaux. Elles incluent des systèmes de certification menés par l'industrie tels que le processus de Kimberley, le système de traçabilité pour l'étain de l'ITRI ainsi que des systèmes gouvernementaux soutenus internationalement tels que les filières commerciales certifiées (*Certified Trading Chains - CTC*) de la

production de minerais de l'Institut Fédéral Allemand des Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR) et les Centres de Négoces de la MONUSCO. L'une des initiatives potentiellement les plus importantes est le Système de Certification des Substances Minérales adopté officiellement lors du sommet de Lusaka de la CIRGL en 2010. Il fournit un cadre juridique régional pour harmoniser, surveiller et contrôler l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, avalisant et s'inspirant de l'ITIE et des directives de l'OCDE. Enfin, une législation portant sur la diligence raisonnable a récemment été adoptée, notamment la loi « Dodd-Frank » des États-Unis (2010), pour augmenter la transparence et la responsabilité sur le marché des minerais. L'efficacité de ces initiatives pour contrôler le commerce illégal de minerais reste cependant limitée, et malgré leur importance pour la transparence des échanges, elles ont également des conséquences négatives involontaires sur les économies locales.

4) OCDE, 2010. *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque.*



Le camp de PDI de Mungote dans la zone de Kitchanga, dans le Nord Kivu. Les conditions sont difficiles dans les camps surpeuplés de personnes déplacées

4.2 Conséquences environnementales majeures des conflits prolongés

Déplacements de population à grande échelle

Les déplacements de population dus aux conflits en RDC et l'afflux de réfugiés fuyant les pays voisins ont eu un impact environnemental négatif important. Plusieurs grandes vagues de déplacements de population ont eu lieu depuis le milieu des années 1990, et de nombreux groupes se sont déplacés plusieurs fois. Malgré la fin officielle de la seconde guerre du Congo (de 1998 à 2002) avec la signature d'accords de paix entre la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et les groupes belligérants en 2002, plus de 2,4 millions de personnes ont dû quitter leur foyer depuis cette date, principalement dans l'est de la RDC. Plus récemment en 2009, les combats dans l'ouest de la RDC ont fait fuir plus de 110 000 personnes vers la République du Congo, voisine de la RDC.

Une des principales caractéristiques du phénomène de déplacement en RDC est que plus de 90 pourcent des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) vivent dans des communautés d'accueil ou des camps temporaires aux abris rudimentaires. Ce n'est que dans certains endroits du Nord-Kivu qu'on trouve des camps formels qui reçoivent une aide d'urgence régulière bien qu'insuffisante. Elle est offerte dans le cadre d'un important programme d'action humanitaire.

Le grand nombre et le déplacement incessant des personnes affectées par les conflits dans l'est de la DRC sont à la source d'importantes dégradations environnementales. L'impact environnemental le plus prononcé est la déforestation pour satisfaire la demande incessante et croissante en énergie (bois énergie et charbon de bois) et pour les besoins de logement. De plus, de nombreux PDI sont activement impliqués dans le commerce informel du charbon de bois. Celui-ci constitue en effet une source de revenus.

Une conséquence très visible des conflits concerne les aires protégées. Quatre des cinq parcs nationaux inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO sont situés dans la zone orientale du conflit. Il en est résulté un empiètement substantiel, accompagné du braconnage d'espèces sauvages, par les personnes cherchant refuge dans ces zones restées riches en ressources écologiques. Des camps informels de PDI ont été établis autour et même à l'intérieur des parcs. Une étude récente a d'ailleurs estimé qu'au plus fort de la crise le Parc national des Virunga perdait l'équivalent de 89 hectares de forêts par jour à cause de l'exploitation illégale de bois énergie. On observe une inquiétante augmentation des tensions entre les responsables des parcs et les personnes déplacées. Les migrations induites par les conflits sont également un facteur contribuant à la croissance rapide et anarchique des centres urbains en RDC. Elles exacerbent les problèmes de gestion des services de base, comme c'est le cas pour la gestion des déchets solides à Goma, le chef-lieu de la province du Nord Kivu.

Empreinte environnementale des opérations humanitaires

On estime à dix millions le nombre de personnes en RDC qui ont besoin d'aide humanitaire. Conséquemment, la RDC est desservie par l'un des programmes de maintien de la paix et d'urgence les plus importants et les plus complexes des Nations Unies, dont le coût est supérieur à plus 1,5 milliard de dollars US par an. Malgré la nature prolongée de la crise, l'aide humanitaire, dans sa planification et ses actions, est restée en mode de fonctionnement à court terme, voire d'urgence, ce qui a constamment fait reculer la question de la pérennité environnementale sur la liste des priorités. Même si des agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales (ONG) ont proposé des pistes de solution pour diminuer l'empreinte environnementale des personnes déplacées (par exemple avec la distribution de foyers améliorés et la plantation d'arbres pour la production du bois de chauffe), les besoins dépassent largement les capacités d'approvisionnement et les ressources disponibles.

Il est très important d'améliorer la planification et la gouvernance des camps de PDI (officiels et informels), ainsi que d'investir dans la réhabilitation de camps abandonnés. Des services critiques fournis dans le cadre de l'effort de secours humanitaire, tels que l'alimentation en eau potable, ont été insuffisamment coordonnés et comprennent typiquement des activités ponctuelles qui ne permettent pas un contrôle de la qualité et un entretien des installations adéquats. En raison des défauts de construction et du manque d'entretien, plusieurs de ces « infrastructures humanitaires » sont à présent dans un état de vétusté extrême. Puisque les opérations humanitaires devront se poursuivre pendant les années à venir, il est

urgent d'améliorer leur durabilité environnementale grâce à l'intégration systématique de technologies environnementales appropriées et de meilleures pratiques en se basant sur des directives existantes. Il faut inclure parmi ces mesures et infrastructures destinées aux personnes déplacées le soutien en énergie durable, des abris, l'alimentation en eau, la gestion des déchets et l'assainissement. La création de plates-formes de dialogue appropriées servirait à résoudre un défi spécifique existant dans la région de l'est où l'on observe un fossé de communication entre les parties prenantes clés dans l'environnement, le développement, ainsi que les groupes humanitaires et de maintien de la paix.



Pour réduire l'utilisation de bois énergie, des organisations telles que Mercy Corps et WWF forment les populations rurales et les PDI à la construction de foyers améliorés et à la fabrication de bio-briquettes (Rugari, Nord Kivu)



Un marché en plein essor du charbon de bois au sein du Parc national de Virunga. Il fournirait jusqu'à 80 pourcent de la consommation en charbon de bois de Goma



Une opération de déminage à la périphérie de Kisangani dans la Province Orientale

Impacts physiques directs des conflits armés

L'impact environnemental direct des affrontements sporadiques mais intenses au cours des quinze dernières années en RDC est en grande partie dû aux combats occasionnels dans les forêts et dans les aires protégées, au mouvement des forces armées, et plus gravement aux mines antipersonnelles et autres munitions non explosées (UXO) qui parsèment toujours le paysage. D'après le Service de l'Action Antimines des Nations Unies, les provinces des Kivus, de l'Équateur, Orientale et du Katanga sont les plus touchées. Sur les 884 sites minés estimés en RDC, seulement 72 ont été nettoyés, alors que 438 des 1 342 sites UXO sont considérés «propres». Des experts en mines antipersonnelles suggèrent que de nombreux autres sites n'ont pas

encore été répertoriés, en particulier dans les zones qui étaient auparavant inaccessibles pour des raisons de sécurité.

Les émeutes et les pillages à grande échelle perpétrés avant les guerres du Congo par l'armée entre 1990 et 1993, en particulier à Kinshasa, mais également ailleurs en RDC, ont eu un impact dévastateur sur les infrastructures et l'environnement du pays. Par exemple, plus de 10 pourcent des 94 stations de traitement de l'entreprise publique de distribution d'eau (RÉGIDESO) ont été sabotées, et une grande partie des infrastructures des aires protégées et des équipements de surveillance environnementale ont disparu pendant cette période.

5. Défis post-conflit pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles

5.1 La géographie et la dynamique de la dégradation environnementale

Au fur et à mesure que s'ouvrent à nouveau de vastes portions du pays, auparavant plus ou moins isolées, on constate une certaine évolution systématique du mode de développement. Celle-ci est caractérisée par une série de vagues successives de mode d'exploitation des ressources, qui se répètent et se reproduisent autour de pôles de développement. On constate par ailleurs trois types de pôles de développement: ce sont d'abord les centres urbains, qui connaissent une croissance rapide, ensuite les axes de désenclavement, constitués notamment par les infrastructures routières de l'intérieur, nouvelles ou réouvertes, et enfin, les zones frontalières, foyers d'intenses activités économiques liées aux échanges et au commerce «international». Malgré les importantes opportunités que représentent de tels développements pour les régions marginalisées, le contexte est préoccupant, car la gouvernance environnementale est faible ou absente, en particulier dans les zones sous le contrôle de groupes armés. Dans de telles circonstances, la proximité de centres de consommation, soutenant une forte demande de ressources et l'accessibilité physique sont apparus comme des facteurs clés de dégradation.

L'exploitation forestière ou minière artisanale ainsi que la production de charbon de bois ont été les principales activités à l'origine des dégradations des régions enclavées, mais elles sont également visibles dans le cas des pêcheries, tels que celle par exemple du lac Albert. Dans le cas de l'exploitation forestière artisanale, le cycle de dégradation commence avec la coupe de bois semi-précieux, principalement destiné à



L'axe routier Bunia-Mambasa qui traverse la forêt équatoriale d'Ituri est une limite de déforestation, où le précieux « bois rouge » est convoité. Malgré les points de contrôle officiels, le contrôle des exportations illégales de bois d'œuvre vers les pays voisins (l'Ouganda et le Kenya) s'est avéré difficile à appliquer



Équipé d'une loupe de bijoutier, un négociant en diamants est prêt à faire des affaires à Demba au Kasai Occidental

l'exportation. S'ensuit une vague d'exploitation non gérée visant le bois précieux de moyenne qualité destiné au marché national, puis l'abattage pour produire du charbon de bois et enfin un défrichage pour les cultures. Bien que le ciblage séquentiel des ressources naturelles soit à la fois très variable et spécifique à chaque situation, il existe un modèle d'extraction sélective qui commence par les ressources naturelles précieuses et qui finit par l'exploitation sans distinction des ressources naturelles à faible valeur. Ces modes successifs d'exploitation se propagent à partir des pôles d'amorce mentionnés précédemment et s'étendent conséquemment depuis et à partir des villes, des routes ou des zones d'activités frontalières. Généralement, une fois que l'exploitation atteint 10 km de part et d'autre de l'axe routier, il devient difficile de continuer en raison des contraintes d'accès et des difficultés pour travailler. L'exploitation se déplace alors le long de la route, ou cible une ressource de qualité inférieure.

En termes de moyens de subsistance et de développement économique à long terme, le modèle de dégradation mentionné s'apparente davantage à un cycle incontrôlé « en dents de scie ». Même si l'étape initiale de la coupe de bois précieux et les « ruées » d'exploitation minière artisanale génèrent rapidement des bénéfices, ces gains ne se maintiennent pas, car les personnes passent ensuite à la production de charbon de bois et à l'agriculture de subsistance. En général, un camp minier artisanal bien établi finit par devenir un village dépendant de l'agriculture de subsistance. Une fois que l'essor initial d'un nouveau site minier ou d'un périmètre de déforestation décroît, la population tombe typiquement dans le cercle vicieux de l'utilisation anarchique des ressources naturelles et la pauvreté.

Image 2. Le périmètre de déforestation s'étend autour de Mbuji-Mayi au Kasai Oriental

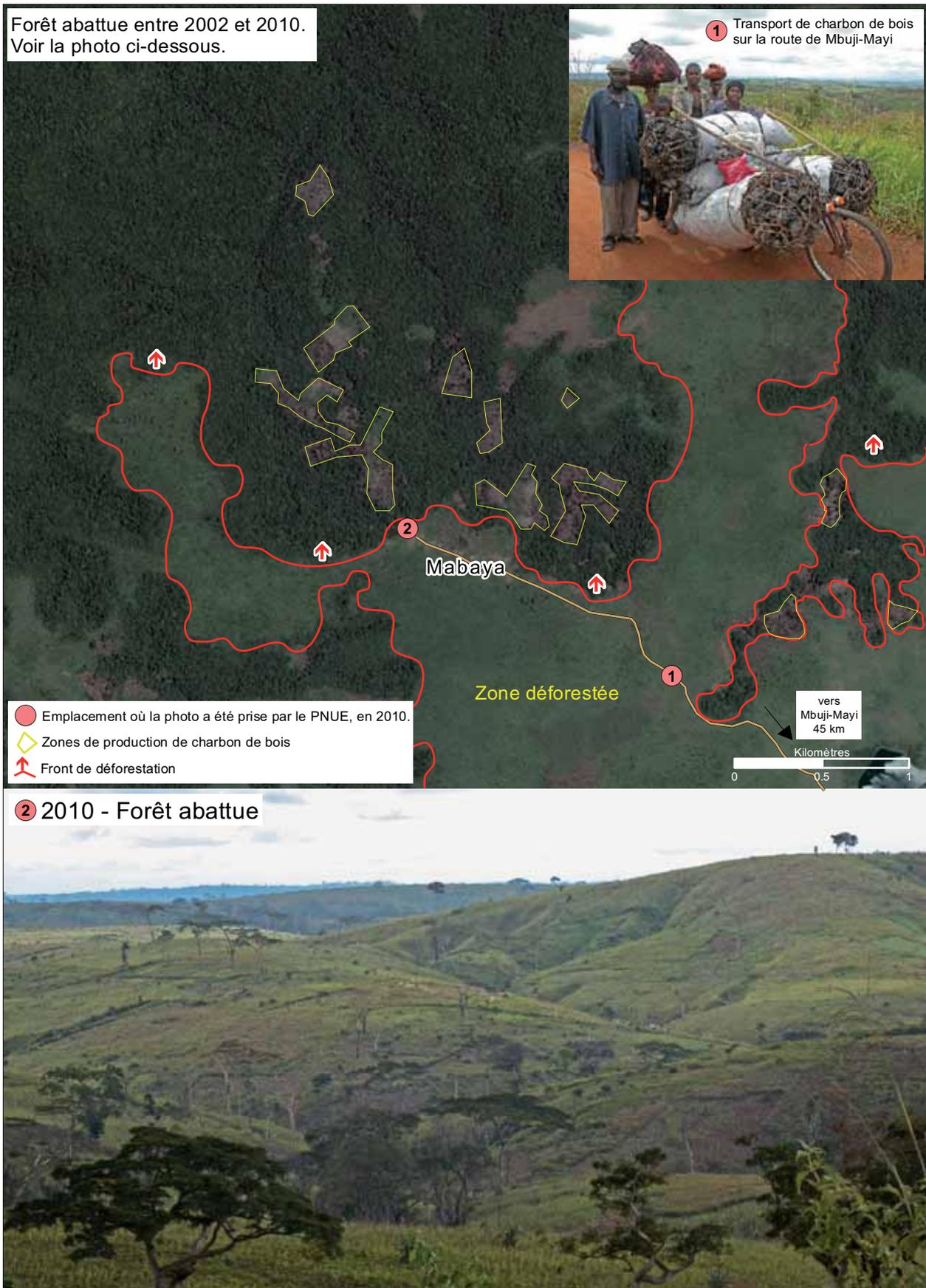


Image 3. Une ruée d'exploitation minière du diamant le long de la Rivière Sankuru au Kasai Oriental



5.2 Synthèse des problématiques clefs par secteur/thème

Les plus grands défis d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en RDC identifiés par cette évaluation environnementale post-conflit sont résumés ci-dessous par secteur économique et/ou par thème environnemental (se référer au rapport complet de l'évaluation de la RDC pour les détails).

Ressources minérales

La RDC est l'un des pays miniers les plus importants du monde. Le secteur se divise en deux types d'exploitation : l'exploitation minière industrielle à grande échelle et l'exploitation minière artisanale à petite échelle (ASM). Jusque vers la fin des années 1980, l'exploitation industrielle était exercée surtout par des conglomérats étatiques (GÉCAMINES, MIBA, OKIMO et SAKIMA); depuis une vingtaine d'années, la tendance s'est inversée et l'exploitation industrielle est exercée principalement par le secteur privé, ou en partenariats public-privé. Avec le déclin des conglomérats miniers de l'État, l'ASM a toutefois émergé en tant que forme la plus répandue d'exploitation depuis le début des années 1990, tant en termes de tonnage produit que de travailleurs mobilisés. Aujourd'hui l'ASM représente environ 90 pourcent de la production. Entre 1,8 et 2 millions de travailleurs sont impliqués dans l'extraction minière de type ASM, et douze millions de personnes, soit 18 pourcent de la population, dépendent directement ou indirectement de l'extraction minière artisanale.

Cette évaluation a permis d'identifier les problématiques environnementales suivantes associées à l'exploitation minière industrielle: la dégradation du paysage, la pollution de l'air et de l'eau, la contamination radioactive et la détérioration du bien-être social. Les problématiques prioritaires pour l'exploitation minière artisanale à petite échelle sont les suivantes : la contamination au mercure, la dégradation biophysique et les impacts sur les forêts, la biodiversité et les zones protégées ainsi que d'importants impacts humains et sociaux, tels que les risques sanitaires, les violations des droits de l'homme, le travail des enfants, le manque d'accès au financement et aux marchés.

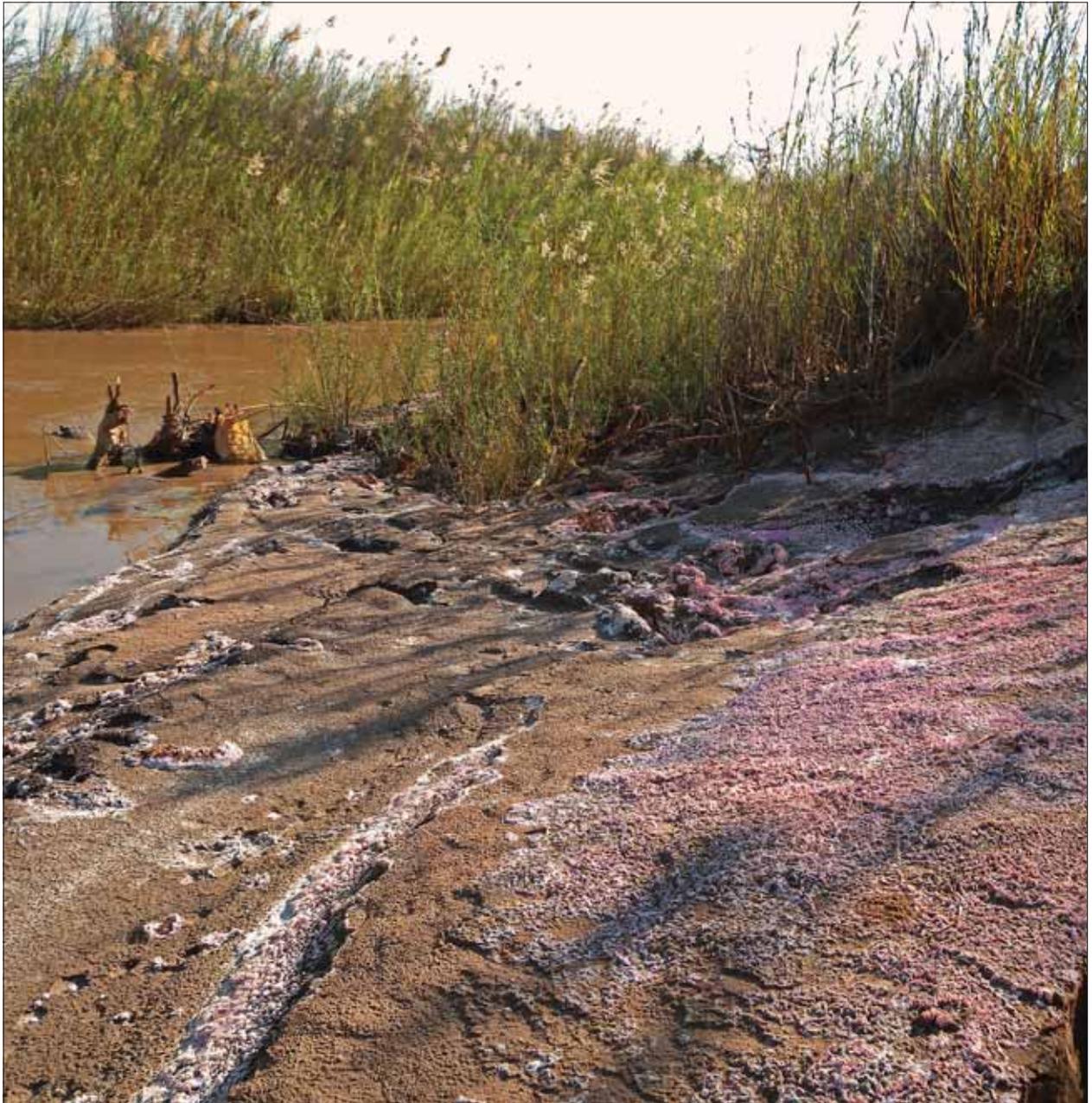
Des contrats miniers accordés dans des circonstances douteuses pendant la période de conflits ont été renégociés ou annulés par une Commission Interministérielle de Revisitation. Toute la lumière n'a cependant pas été faite sur ces contrats. Le nombre et le statut des contrats non « revisités » sont inconnus et peu d'accords renégociés sont du domaine public. De plus, une certaine controverse entoure les termes de plusieurs nouveaux contrats miniers. Enfin, de nombreux différends subsistent entre les activités artisanales qui continuent de s'exercer dans les zones de concession pour lesquelles les sociétés industrielles ont obtenu des titres légaux.

La plupart des opérations minières au Katanga, le centre minier principal de la RDC, sont des exploitations à ciel ouvert qui entraînent une importante dégradation des sols et du paysage. Une étude d'échantillonnage environnemental dans la région de l'arc cuprifère katangais réalisée en 2010 par le PNUE en collaboration avec le laboratoire suisse Spiez a montré l'importance de la pollution des eaux de surface proches des sources de rejets et de déchets de minerais, la pollution au cobalt et au cuivre étant la plus préoccupante. Dans le même ordre d'idées, des particules de poussière de moins de 10 micromètres se sont avérées relativement riches en cobalt et en plomb. Elles sont soupçonnées d'être une source importante de contamination à laquelle est exposée la population. Une étude récente de la concentration de métaux dans l'urine chez les populations humaines dans la même région a révélé une exposition considérable à plusieurs métaux, en particulier chez les enfants. La concentration urinaire en cobalt pour la population de l'échantillon est la concentration connue la plus élevée pour une population générale.

De plus, certains dépôts de minerais dans la région de l'arc cuprifère katangais contiennent de l'uranium associé à la minéralisation cuivre-cobalt, et peuvent constituer à terme des risques de santé pour les travailleurs et les communautés environnantes. La contamination radioactive est particulièrement préoccupante à l'ancienne mine d'uranium de Shinkolobwe, où le PNUE a mesuré des niveaux élevés de radiation.



Le mercure est abondamment disponible dans la ville de la mine d'or de Mongwalu dans le district d'Ituri



Les sels de cobalt toxiques, dont la concentration dépasse légèrement les 10 pourcent, revêtent une belle couleur rose sur les berges des cours d'eau, attirant l'attention des hommes et des animaux

Encadré 3. Des « poisons roses » menacent les rivières et la nappe phréatique du Katanga

Des niveaux remarquablement élevés de pollution aux métaux lourds le long des lits des rivières ont été relevés par le PNUJ au Katanga. Pendant la saison sèche, des sels de cobalt, de zinc et de cuivre s'accumulent par effet de capillarité à la surface le long des berges des rivières contaminées. Ces sels forment une couche de sulfate de cobalt-zinc très soluble presque pure qui sera remise en solution dans le réseau pendant la saison pluvieuse. Ces « sels roses » sont considérés comme du pur poison et présentent un risque élevé pour la santé de la population. La toxicité du cobalt peut causer des atteintes au cœur et à la thyroïde, des dermatites de contact, de l'asthme et des maladies pulmonaires. Des études épidémiologiques sont en cours pour déterminer l'impact sanitaire d'une telle exposition sur la population de la province du Katanga. La concentration élevée en métaux lourds constitue également une menace pour le bétail, les espèces aquatiques et les autres espèces sauvages.

Le secteur minier artisanal et à petite échelle présente aussi quelques problèmes environnementaux particuliers et inquiétants. Le PNUE a observé une utilisation répandue et dangereuse de mercure dans le traitement artisanal de l'or en Ituri. Environ 15 tonnes de mercure sont utilisées chaque année dans les mines d'or d'ASM en RDC, il s'agit de la deuxième source d'émissions de mercure d'Afrique. La dégradation des sols avec une perturbation directe des cours d'eau, des plaines inondables et des berges des rivières est également monnaie courante. De plus, les impacts du secteur de l'ASM sur les forêts, la biodiversité et les aires protégées s'accompagnent également de la déforestation, du braconnage et de l'empiètement sur les parcs, liés à l'établissement des camps de mineurs ainsi que de leurs activités minières.

En termes d'impacts humains et sociaux, le secteur de l'ASM ne respecte généralement pas les normes minimales de santé et de sécurité. Par conséquent, les mineurs artisanaux sont exposés aux accidents, à de mauvaises conditions de travail, ainsi qu'à une hygiène et un assainissement inadéquats. Le secteur de l'ASM en RDC est vulnérable aux violations des droits de l'homme, telles que le recours au travail des enfants, qui est très répandu. Le financement et un meilleur accès aux marchés, qui pourraient introduire des économies d'échelle, sont très limités, et freinent fortement les améliorations dans ce sous-secteur.



Un marchand d'or chauffe des amalgames d'or contenant du mercure sur la route, juste à côté de son magasin. Comme la combustion se fait en plein air, les vapeurs toxiques sont rejetées directement dans les rues bondées où jouent des enfants



L'exploitation minière artisanale cause d'importants dégâts au paysage en raison de la déforestation et des excavations. C'est par exemple le cas sur les sites alluviaux d'exploitation des diamants le long de la rivière Tshibungu au Kasai Occidental

Image 4. Les importantes dégradations environnementales dues aux exploitations minières industrielles à Kolwezi au Katanga





*Des exploitants forestiers artisanaux abattent un grand arbre iroko (*Chlorophora excelsa*) en moins d'une heure*

Ressources forestières

Globalement, les vastes ressources forestières de la RDC sont en bon état, mais elles s'amenuisent et se dégradent de plus en plus vite, en particulier dans les zones critiques telles que les forêts-galeries dans l'ouest et dans les collines à l'est. Alors que la déforestation nationale reste plutôt lente, à un taux d'environ 0,2 pourcent, le taux de déforestation atteint une valeur bien supérieure dans certaines parties du pays, notamment dans les forêts-galeries et sur les plateaux de savane du nord et du sud. Si la situation actuelle persiste, la superficie défrichée pourrait atteindre 12 à 13 millions d'hectares d'ici 2030, soit l'équivalent de 8 à 9 pourcent de la superficie totale des forêts de la RDC, tandis que la dégradation des forêts pourrait toucher 21 à 23 millions d'hectares soit 14,5 à 16 pourcent des forêts du pays. Une déforestation et une dégradation des forêts d'une telle ampleur feraient plus que doubler les émissions actuelles de carbone de la RDC qui atteindraient 390 à 410 millions de tonnes.

Le PNUE a identifié par ordre de priorité les facteurs clés de la dégradation des forêts et de la déforestation comme suit : (i) l'agriculture itinérante sur brûlis avec des périodes réduites de jachère ; (ii) la collecte de bois énergie et de charbon de bois qui couvre 95 pourcent des besoins énergétiques de la population ; (iii) la coupe de bois artisanale à petite échelle incontrôlée qui représente environ 75 pourcent des exportations totales de bois de la RDC ; et enfin, (iv) les infrastructures routières qui ont ouvert des zones auparavant préservées d'activités humaines.

Si la RDC a un potentiel d'exploitation du bois estimé à 10 millions de m³/an, l'exploitation officielle de cette ressource (principalement la production industrielle) s'est élevé à 310 000 m³ en 2006. Par opposition, la coupe de bois artisanale et illicite a été évaluée à un total de 1,5 à 2,4 millions de m³ en 2003, ce qui représente huit fois les chiffres officiels. La coupe artisanale et industrielle de bois est désormais éclipsée par la production annuelle de bois énergie et de charbon de bois, estimée à 72 millions de m³ en 2010.

L'allocation de concessions forestières a été réalisée au hasard, et un moratoire a finalement été établi en 2002. En 2011, 80 des 156 contrats ont été annulés, réduisant la surface totale sous concession forestière (principalement d'opérateurs européens) à 12,2 millions d'hectares. Pour renforcer la gestion des activités d'exploitation forestière à grande échelle, des systèmes de certification volontaire, tels que celui du *Forest Stewardship Council* (FSC), fournissent un outil basé sur les marchés pour établir des normes de durabilité dans le secteur. Dans le cas de la RDC, il reste des progrès à faire pour atteindre le statut de certification, mais des efforts sont actuellement déployés pour améliorer la gouvernance dans le secteur. L'une des initiatives notables à cet égard concerne les discussions en cours entre le gouvernement de la RDC et la Commission européenne pour formaliser l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) de l'UE.

Dans le contexte de l'établissement d'une économie verte, l'estimation des atouts non ligneux des forêts est une autre problématique clef. Les produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que les plantes médicinales et les aliments, ont une importance particulière pour une grande majorité de congolais et la communauté internationale dans son ensemble. Même si une partie du commerce est déjà réglementée par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et

de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la poursuite de l'expansion et la formalisation de la gestion durable et du commerce des PFNL pourrait représenter une opportunité importante pour la RDC.

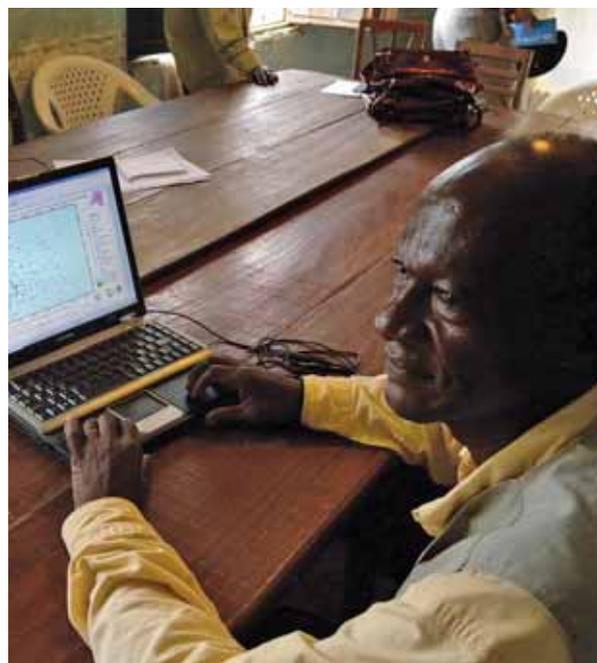
Terres

La gestion des terres est un défi sous-jacent dans la situation post-conflit de la RDC. Un régime foncier ambigu, un aménagement inadapté du territoire et la dégradation des sols sont les trois problématiques principales. La dégradation des sols est principalement due au défrichement de la végétation pour l'agriculture de subsistance et la collecte de bois énergie. Dans plusieurs centres urbains, d'importants ravinements se sont développés dus à la construction anarchique et à un manque de systèmes de drainage. La dégradation des sols est en partie accentuée par l'ambiguïté créée par un régime foncier double : les droits coutumiers qui prévalent sur 97 pourcent de la RDC et les lois « modernes ». Même dans les centres urbains tels que Kinshasa, seulement 30 pourcent environ des terres ont un titre de propriété reconnu.

L'absence de stratégie cohérente d'aménagement du territoire concerne tout le pays. Dans les zones urbaines, le problème est accentué par l'afflux d'un grand nombre de personnes déplacées et d'une migration rapide provenant des zones rurales en raison de l'effondrement de l'agriculture.



Les produits non ligneux tels que les fruits comestibles de la forêt vendus par cette femme à Libenge dans la province de l'Équateur fournissent une proportion importante des moyens de subsistance et des revenus des ménages pauvres



Plusieurs initiatives de cartographie participative pour aider les communautés à prendre des décisions judicieuses sur la gestion des terres et des ressources sont actuellement mises en œuvre en RDC

Agriculture

Une grande partie de la population de la RDC dépend de l'agriculture itinérante sur brûlis pour sa subsistance. La vulnérabilité qui en découle se reflète dans les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire : environ 70 pourcent de la population est mal nourrie d'après la FAO/PAM. Étant donné que les femmes sont responsables de près de 70 pourcent de la production agricole, il existe un fort déséquilibre de genre associé à ces risques. Les problématiques identifiées pour ce secteur sont : l'insécurité alimentaire, l'agriculture de subsistance non durable, un mauvais accès aux marchés et aux infrastructures de transport inadéquates, la contamination alimentaire, le dilemme des plantations, la déforestation, l'érosion et la dégradation du sol, et un potentiel sous-utilisé pour l'agroforesterie et l'agriculture de conservation.

L'insécurité alimentaire est une préoccupation majeure en RDC, dont la population a augmenté d'environ 20 pourcent entre 1995 et 2005, alors que sa production agricole a chuté de 25 pourcent. Les pratiques agricoles ne sont pas durables et sont insuffisantes, et avec peu ou pas d'intrants, de grandes surfaces sont nécessaires, car la fertilité du sol s'épuise rapidement. La décrépitude des infrastructures de transport et l'enclavement ont entraîné l'effondrement de l'économie rurale car les agriculteurs ne sont pas en mesure de vendre facilement leur production, d'acheter des intrants ou de recevoir l'aide des services de soutien technique agricole. Plus de 50 pourcent des producteurs vivent à plus de huit heures de marche d'un marché et ne sont pas équipés en moyens de réfrigération ni de stockage approprié

pour conserver les récoltes. Les pertes post-récolte atteignent parfois 80 pourcent des volumes dans certaines zones. De plus, les années de conflit ont eu de graves répercussions, car de nombreux agriculteurs ont perdu tous les outils et les intrants qu'ils avaient. Aussi ont-ils aujourd'hui de grandes difficultés à se procurer le matériel de base. Parallèlement, la croissance démographique, la déforestation et l'agriculture itinérante sur brûlis ont accentué le cercle vicieux de la dégradation des sols. De plus, la contamination des légumes due à l'application d'eaux usées non traitées est devenue préoccupante dans l'agriculture urbaine et périurbaine.

Le dilemme des plantations agricoles réside dans l'immense potentiel de la RDC pour les plantations de plusieurs cultures, dont les biocarburants, contre leurs impacts environnementaux et sociaux potentiellement négatifs. Auparavant, 29 pourcent des terres agricoles en RDC étaient cultivées dans des plantations à grande échelle, mais aujourd'hui la plupart ne sont plus opérationnelles. Les intérêts étrangers seraient de nouveau intéressés, mais un « accaparement des terres » potentiel soulève de plus en plus d'inquiétudes. Les problématiques environnementales associées aux grandes plantations concernent entre autres l'utilisation de produits agrochimiques, l'introduction d'espèces exotiques et le risque de conversion de forêts naturelles. Or, il existe un potentiel sous-exploité pour l'agroforesterie et l'agriculture de conservation malgré l'existence d'exemples de réussite d'agroforesterie tels que ceux de Mampu et du d'Ibi village sur le plateau de Batéké.



Le faible rendement de l'agriculture itinérante sur brûlis ne peut pas assurer la sécurité alimentaire au vu de la croissance démographique rapide en RDC (Mambasa, dans le district d'Ituri)



À une certaine époque, les sites de culture d'huile de palme de Kikwit étaient les plus importants du monde, mais ils ont été laissés à l'abandon depuis les années 1990

Encadré 4. Déclin des plantations d'huile de palme à Kikwit

Intéressée par la bonne terre et les conditions climatiques favorables, la société des Huileries du Congo belge (devenue ensuite une branche de la multinationale Unilever), a choisi Kikwit et ses environs en 1911 pour établir de grandes plantations commerciales d'huile de palme. Avec une production mensuelle atteignant environ 80 000 tonnes, l'huile produite servait principalement à fabriquer du savon et de la margarine. La majorité de ces produits était exportée vers la Belgique.

Cette société a employé des milliers de personnes et a également acheté des noix de palme aux exploitants individuels, fournissant ainsi une qualité de vie décente à des familles entières. Malheureusement, cette industrie florissante a cessé de fonctionner avec l'avènement du processus post-colonial de nationalisation qui a mené à une gestion inadaptée au siège de la société et finalement à l'arrêt complet de cette activité. Aujourd'hui, il ne reste que des usines abandonnées et des milliers d'hectares de palmiers non gérés et envahis par la végétation naturelle.

Le déclin de l'industrie de l'huile de palme a créé de nombreux chômeurs et entraîné une insécurité alimentaire à Kikwit. Afin de pallier la perte des moyens de subsistance, de nombreuses forêts-galeries ont été la cible de l'agriculture itinérante sur brûlis et de la production de charbon. La dégradation des forêts-galeries a également nui aux cours d'eau qui constituent la source principale d'eau potable pour la population locale.

Étant donné que Kikwit a un accès relativement facile aux marchés, grâce à des routes et à des voies fluviales jusqu'à Kinshasa ainsi qu'aux deux provinces du Kasai, il existe un fort potentiel de restauration de l'agriculture commerciale, qui représenterait une contribution importante au rétablissement d'une économie locale durable.



Deux des espèces emblématiques de la RDC, le gorille des montagnes et l'okapi endémique (girafe des forêts)

Biodiversité et aires protégées

La RDC possède la plus grande diversité biologique d'Afrique. Ses richesses naturelles sont d'intérêt considérable tant localement que mondialement, mais aujourd'hui, 190 espèces sont répertoriées comme étant gravement menacées, menacées ou vulnérables sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Les espèces endémiques telles que le rhinocéros blanc du nord sont actuellement proches de l'extinction, et il ne reste que quelques centaines de gorilles des montagnes, alors que le bonobo qui est l'un des grands singes endémiques de la RDC subit les pressions de plus en plus fortes de la chasse commerciale pour la viande de brousse.

Les problématiques principales touchant la biodiversité et les aires protégées sont : l'empiètement sur l'intégrité des parcs ; la chasse non réglementée pour la viande de brousse ; les conflits entre l'homme et la faune sauvage ; le braconnage pour l'ivoire ; la gestion communautaire limitée dans les zones tampon ; et le tourisme sous-développé de la faune sauvage. La plupart des parcs de la RDC se situent dans l'est du pays, une zone confrontée à une forte pression de la population et à des conflits armés. Par conséquent, l'empiètement sur les parcs avec la déforestation, le braconnage, l'exploitation minière artisanale, l'agriculture traditionnelle sur brûlis et les incursions fréquentes des milices armées, compromettent gravement l'intégrité des parcs. D'ailleurs, bien souvent, le fait que les communautés soient rarement consultées



Environ 1,7 million de tonnes de viande de brousse sont consommées en RDC chaque année, pour une valeur de plus d'un milliard de dollars US

se traduit par des délimitations de parcs qui sont sujettes à controverse. De plus, les autorités des parcs se contentent de ne gérer qu'une petite partie de ceux-ci et le reste est souvent exclu d'un plan de gestion ayant fait l'objet d'un accord commun. Finalement, l'éviction forcée des populations pour la création de parcs entraîne la poursuite des conflits et un antagonisme entre les autorités des parcs et les communautés riveraines en RDC.

La chasse incontrôlée et non durable pour la viande de brousse menace de nombreuses espèces, dont, bien sûr, celles qui sont déjà en danger. La consommation annuelle de viande de brousse en RDC serait de 1,1 à 1,7 million de tonnes, correspondant à plus d'un milliard de dollars US. L'étendue exacte du problème demeure cependant peu documentée, ce qui complique sa gestion. De la même manière, la demande internationale soutenue pour l'ivoire continue d'exercer une pression sur le nombre d'éléphants de la RDC. Ainsi, la population totale d'éléphants en RDC a chuté d'environ 62 000 en 2002 à environ 23 000 en 2006. Par ailleurs, les conflits entre l'homme et la faune sauvage empirent en RDC car une population croissante s'étend dans des zones importantes pour la biodiversité. Les revenus potentiels de l'écotourisme dans les parcs et ceux liés à la faune sauvage pourraient être colossaux mais ces activités lucratives sont encore inexploitées.

Ressources en eau

Bien que la RDC soit le pays possédant les ressources hydrologiques les plus importantes, elle doit

aujourd'hui faire face à une crise aiguë de l'eau potable. Environ 51 millions de personnes n'y ont pas accès. Le PNUE a constaté un accès inadéquat à l'eau potable ; la pollution et la dégradation des sources d'eau potable dues aux changements dans l'utilisation des terres ; les défauts de construction et un entretien insuffisant des systèmes d'eau ; un potentiel hydroélectrique inexploité ; et un manque de données sur les problématiques les plus urgentes concernant la gestion des ressources en eau. La RDC a l'un des taux d'accès à l'eau potable les plus bas, estimé à 26 pourcent de la population. Le pays possède cependant d'immenses ressources en eau avec une disponibilité potentielle annuelle par habitant d'environ 19 967 m³ (en 2008), mais en réalité chaque congolais a accès à une moyenne de seulement sept mètres cubes d'eau par an. En outre, la disponibilité de l'eau est très disparate, car seulement 3 pourcent de la population a accès à l'eau potable dans certaines zones rurales. La distribution est également très inégale dans les zones urbaines : 85 pourcent des raccordements au réseau d'eau se concentrent dans quatre provinces (Kinshasa, Bas Congo, Katanga et Sud Kivu).



Au cours de la dernière décennie, plus de 200 gardes de parcs ont été tués dans l'est de la RDC, soit environ 10 pourcent des gardes de l'ICCN

Il existe d'importants manques de données du au délabrement progressif des institutions de l'État depuis le milieu des années 1970, et les données de référence pour l'eau sont soit inexistantes soit dépassées. Des échantillons d'eau prélevés sur le terrain lors des missions du PNUE suggèrent que la contamination biologique est un grave problème du à une protection inadéquate des sources d'eau. Par exemple, des prélèvements sur plus de 50 points d'eau potable urbaine et rurale « améliorés » ont révélé une incidence de 92 pourcent de contamination bactériologique, dont des microbes pathogènes d'origine fécale, qui représentent un risque sanitaire élevé. Par ailleurs, d'importantes charges sédimentaires en suspension dues à la déforestation et à des pratiques inadaptées d'utilisation des terres menacent de nombreuses sources critiques d'eau potable et nuisent gravement aux opérations de traitement de l'eau, telles que celles des centres de la RÉGIDESO à Lukunga (Kinshasa) et à Kindu (Maniema).

Les défauts de construction et le mauvais entretien des systèmes d'approvisionnement en eau ainsi que la quasi-absence de surveillance réglementaire sont d'autres causes de préoccupation. Une étude commandée par la Banque mondiale et le Programme pour l'Eau et l'Assainissement en 2005 a constaté que les petits

systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural en RDC (desservant entre 3 000 et 30 000 personnes) étaient de qualité insatisfaisante. Les vastes ressources en eau de la RDC représentent également une opportunité importante d'hydroélectricité. Cette possibilité reste néanmoins largement inexploitée avec une capacité totale installée qui ne représente que 2 pourcent du potentiel existant.

Pêche

La RDC est dotée d'une diversité exceptionnellement élevée de poissons d'eau douce. Même si les études écologiques sont incomplètes et les recherches toujours en cours, plus de 690 espèces de poissons ont été répertoriées dans le bassin du Congo, dont environ 80 pourcent d'espèces endémiques. Le lac Tanganyika à lui seul abrite un total de 2 156 espèces de poissons, dont près de 30 pourcent sont endémiques. Avec l'un des plus grands nombres de prises dans les eaux intérieures d'Afrique, soit 239 000 tonnes, les poissons et les produits de la pêche représentent 25 à 50 pourcent de la consommation de protéines de la population congolaise. Or, il s'agit d'un secteur marqué par un manque de données et par une réglementation et une application de la loi qui restent laxistes. Les principales préoccupations



Malgré de récentes améliorations, près de 51 millions de congolais n'ont pas accès à l'eau potable



L'importance économique du secteur de la pêche en RDC est aujourd'hui largement méconnue, mais selon des estimations, elle représentait 17 pourcent du PIB dans les années 1980

concernant la pêche sont : l'effondrement de la pêche industrielle, la pêche artisanale non réglementée, les défis post-capture, la déforestation, la pollution et le manque de données.

Jusqu'aux années 1970, la pêche semi-industrielle prévalait dans les lacs Tanganyika, Édouard, Albert et Mweru. Aujourd'hui, le secteur de la pêche en RDC ne fait presque plus partie de l'économie officielle, car les pêcheurs artisanaux prélèvent 95 pourcent des prises de poissons du pays. La pêche artisanale à petite échelle est pratiquement non réglementée, et bien souvent, les pêcheurs utilisent un matériel inapproprié dont des filets à petites mailles qui prélèvent les juvéniles. Les sites et les périodes de fraie et de croissance sont peu respectés et à cela s'ajoutent un manque d'application des réglementations et l'absence de surveillance réelle des pratiques de pêche. Après la capture des poissons, les

importantes contraintes de transport, de stockage et de commercialisation limitent l'exploitation halieutique à une approche de subsistance. La déforestation et la pollution qui touchent les ressources en eau douce menacent également la pêche, en particulier à cause de l'exploitation minière dans le sud de la province du Katanga. Malgré le grand nombre de recherches réalisées par des universitaires et des scientifiques sur l'écologie et la diversité des espèces de poissons, il existe d'importantes lacunes sur l'état des ressources et leur utilisation. Ces données sont pourtant fondamentales pour assurer la gestion durable de ce secteur.

Changement climatique

Malgré sa faible contribution au changement climatique d'origine anthropique, la population de la RDC est confrontée à des risques d'impacts élevés, en particulier une plus grande insécurité alimentaire associée aux changements et à une plus grande variabilité des régimes de précipitation. Les scénarios climatiques fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) décrivent une augmentation de la température dans les zones les plus proches de l'équateur et un raccourcissement de la saison pluvieuse sur le plateau du sud. Ainsi, la région du Katanga, sujette aux sécheresses, devrait perdre dès 2020 deux mois de sa saison des pluies, qui dure actuellement sept mois.

Les problématiques clefs identifiées quant aux changements climatiques sont : une base de connaissances et des projections limitées, la vulnérabilité de l'agriculture pluviale à petite échelle, la préparation limitée pour l'adaptation aux changements climatiques et le besoin de saisir le potentiel considérable du marché du carbone de la RDC. La problématique la plus alarmante est la vulnérabilité de l'agriculture pluviale de subsistance dont dépend la majorité de la population de la RDC. Les scénarios de changements climatiques prévoient des événements extrêmes, où des saisons sèches alternent avec des précipitations soudaines sont susceptibles d'altérer la structure, la fertilité et la qualité des sols, et donc sa capacité à assurer suffisamment de récoltes pour la population du pays. Le risque de feu de brousse tendrait également à augmenter. Avec environ 27 258 millions de tonnes de stocks de carbone, la RDC doit choisir entre augmenter considérablement les émissions de carbone en déboisant, ou être rétribuée pour la protection de ses forêts. La Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique inclut des systèmes prometteurs tels que le MDP ainsi que d'autres schémas comme le REDD+ où la RDC s'est activement engagée. Grâce à des projets tels que le Puits de Carbone Forestier d'Ibi Batéké (PCI-B), la RDC bénéficie déjà du financement du carbone. De telles initiatives ont cependant besoin d'être étendues et multipliées dans tout le pays.

Le Programme d'Action National d'Adaptation de la RDC a identifié deux interventions prioritaires pour que le pays améliore sa résilience aux changements climatiques, à savoir : (i) l'électrification des zones urbaines et rurales, et (ii) l'amélioration de la capacité de production pastorale et agricole, toutes deux étant des mesures urgentes qui doivent être appliquées pour soutenir l'adaptation de la population aux changements climatiques anticipés.

Industrie

Outre l'extraction industrielle des ressources naturelles dans les secteurs miniers et forestiers, la petite base industrielle de la RDC est dominée par la fabrication et la transformation des produits alimentaires, toutes deux déclinant progressivement en raison d'années de gestion inadaptée, du manque d'investissement et de la dépendance accrue de la population à diverses activités artisanales informelles pour leur subsistance. Les principaux obstacles à un développement industriel plus diversifié et durable sont un contexte réglementaire peu favorable, une faible capacité d'application des lois, des contraintes énergétiques et un accès limité au crédit. Les infrastructures qui se détériorent et l'enclavement qui s'ensuit ainsi que l'insécurité accrue ont mené au déclin de nombreuses agro-industries au niveau provincial. Un aménagement inadapté du territoire et le manque d'application des réglementations ont permis à la population de s'installer à sa guise dans des zones industrielles désignées, et il en est de même pour les installations industrielles implantées dans des zones résidentielles ou inappropriées. Cela s'observe

dans la zone industrielle de Kinshasa et dans les villes minières du Katanga (Lubumbashi, Likasi, Kolwezi). En raison de la surveillance et des contrôles formels très limités, les effluents industriels et les déchets solides non traités déversés directement dans l'environnement sont une pratique courante qui entraîne un risque de contamination de l'écosystème dans certaines zones (ex. : lac Tshangalele, Pool Malebo).



En 2011, la plantation du puits de carbone d'Ibi Batéké est devenue la première initiative enregistrée en RDC dans le cadre du Mécanisme de développement propre



Les déchets industriels et commerciaux sont brûlés à ciel ouvert près de la zone industrielle de Kinshasa. Le pays n'a actuellement aucun centre d'enfouissement technique



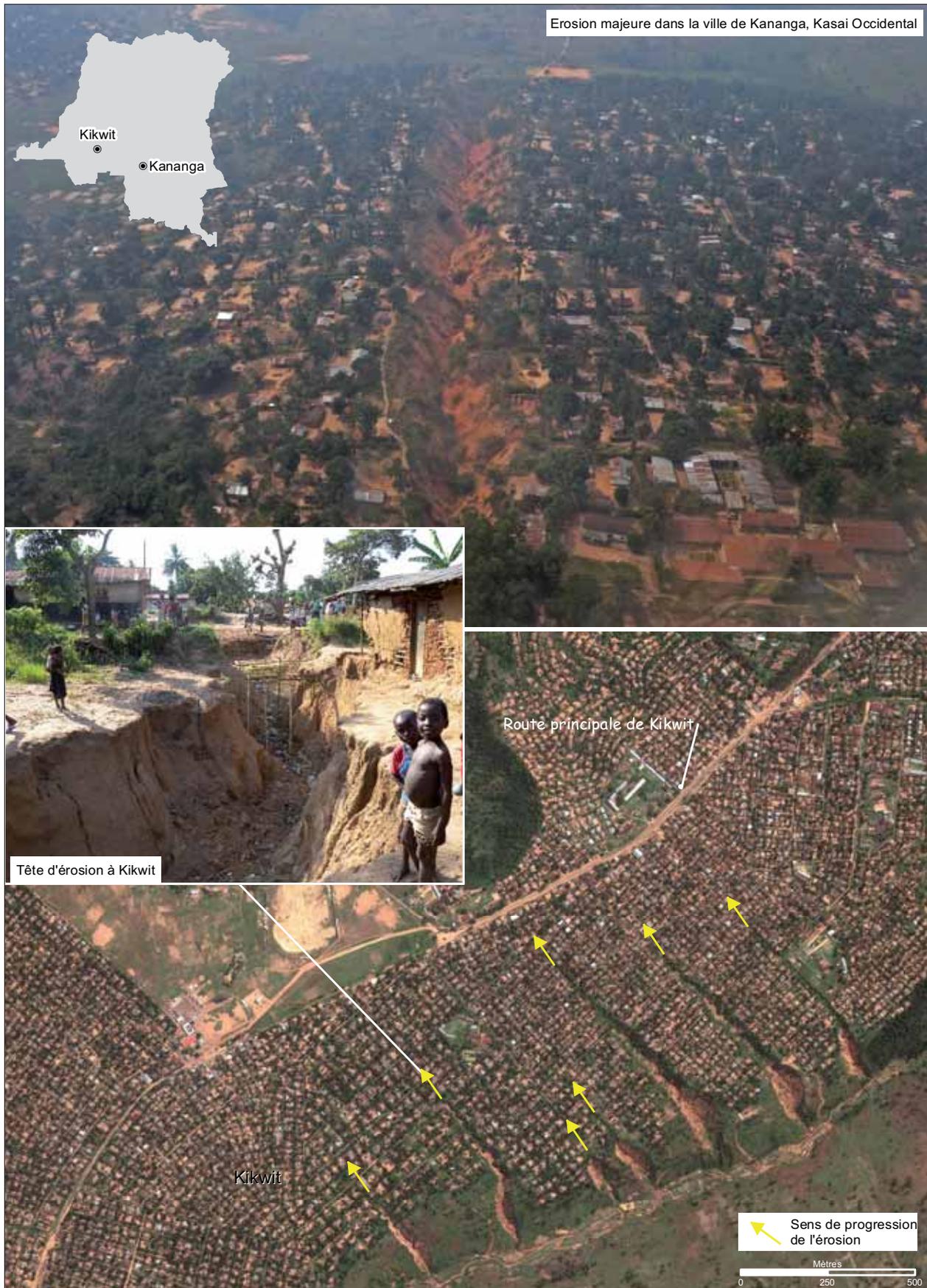
Avec l'effondrement des infrastructures de transport, une « économie à vélo » a émergé autour de plusieurs centres urbains, limitant le commerce à un rayon de 30 à 50 kilomètres (Kananga, Kasai Oriental)

Urbanisation

Le taux d'urbanisation annuel en RDC a atteint un chiffre sans précédent de 4,6 pourcent. Ainsi, de troisième ville la plus peuplée d'Afrique en 2010, Kinshasa, avec ses 8,75 millions d'habitants, devrait devenir la ville d'Afrique la plus peuplée d'ici 2030. Une autre caractéristique marquante est la croissance rapide du nombre de centres urbains secondaires abritant des centaines de milliers de personnes. La croissance urbaine rapide s'est considérablement accélérée à cause des déplacements de population dus aux conflits et à l'exode rural, un phénomène accentué par l'effondrement économique rural. En raison de la faiblesse de la gouvernance urbaine et de la quasi-absence d'aménagement du territoire au-delà des limites des centres urbains historiques, l'urbanisation s'accompagne d'une expansion minimale, voire inexistante des infrastructures et des services de base. Environ 75 pourcent de la population urbaine de

la RDC vit dans des bidonvilles. Par conséquent, les grandes villes telles que Mbuji-Mayi et Kananga ressemblent à des agglomérations de villages non intégrés. De plus, étant donné leurs immenses besoins énergétiques, les centres urbains à forte croissance deviennent des grands centres de consommation de bois et de charbon de bois, ce qui entraîne un déboisement important dans les zones environnantes. En raison de la croissance urbaine chaotique et incontrôlée, de vastes peuplements informels deviennent souvent des zones critiques de dégradation, caractérisées par de graves ravins, un manque d'assainissement et un important déboisement périurbain. Elles deviennent également très vulnérables aux catastrophes telles que les glissements de terrain. Assurer des services de base, dont l'approvisionnement en énergie et en eau, et faire face à des problématiques environnementales dans les centres urbains, y compris dans les villes secondaires en difficulté financière, sont l'un des défis clés auxquels est confrontée la RDC.

Image 5. D'importantes têtes d'érosion dans les centres urbains de la RDC



Transport

L'écart entre l'offre et la demande est frappant dans le système de transports de la RDC. La plus grande partie des infrastructures a été mise en place durant la période coloniale, avec les exportations comme priorité. Aujourd'hui, ces infrastructures sont en ruine. Des plans de développement nationaux et d'importants investissements étrangers visent à réhabiliter le secteur, en se concentrant principalement sur les routes. Les deux problématiques principales identifiées par cette évaluation sont : un dilemme d'accès et l'impact des constructions, incluant l'entretien inadéquat.

Le dilemme de l'accès provient du fait que l'amélioration des infrastructures de transport, essentielles au développement de nombreuses régions isolées du pays, s'accompagne souvent d'un coût environnemental élevé. Cela est particulièrement patent là où des zones éloignées auparavant intactes sont ouvertes dans un contexte de faible gouvernance. Ainsi, l'impact de l'expansion des infrastructures de transport, en particulier les routes, peut être important, car il perturbe le sol, fragmente l'habitat et augmente les émissions de dioxyde de carbone et la pollution. De plus, la forte vulnérabilité du réseau routier (non goudronné) de la RDC due aux fréquentes pluies torrentielles équatoriales couplée à une capacité

d'entretien limitée entraîne un haut risque de ravinement.

Énergie

La RDC a un immense potentiel hydroélectrique de 100 000 MW, l'équivalent de 13 pourcent du potentiel hydroélectrique mondial. Or, le taux national d'accès au réseau électrique reste bas : il ne serait actuellement que de 9 pourcent de l'ensemble de la population, alors que moins de 3 pourcent du potentiel hydroélectrique de la RDC est exploité. Il est, de ce fait, urgent de développer un bouquet de sources énergétiques durables afin de relancer la plupart des activités économiques. Les principales problématiques du secteur de l'énergie identifiées par cette évaluation sont : un accès limité, un déséquilibre dans le bouquet énergétique, les tarifs artificiellement bas de l'électricité et une dépendance excessive envers la biomasse. L'accès limité à l'électricité constitue un frein majeur à l'investissement d'après une étude menée auprès de 341 sociétés en RDC. Si les systèmes de développement du barrage d'Inga venaient à être entièrement déployés, cela permettrait non seulement de couvrir les besoins énergétiques nationaux mais pourrait également constituer une source de revenus grâce à la vente d'électricité aux pays voisins et aux pools énergétiques régionaux.



De nombreux regroupements humains se transforment en villages qui s'alignent le long des routes



Chaque jour en RDC, des milliers de Bayonola – « hommes forts » – transportent 200 à 250 kilogrammes de charbon de bois sur leurs vélo, vers les centres urbains pour répondre à la demande énergétique croissante

Bien que la RDC ait un riche éventail de sources d'énergie (pétrole, gaz naturel, énergie solaire, biomasse, énergie hydroélectrique), la grande majorité des besoins en énergie domestique du pays, ou 95 pourcent du total, provient actuellement de la biomasse. Par conséquent, la demande énergétique nationale entraîne la perte d'environ 400 000 hectares de forêt chaque année. De plus, le secteur de l'énergie électrique est fortement subventionné et ne s'accompagne pas de recouvrement des coûts auprès des utilisateurs. Cela se traduit par le fait que la société publique d'électricité, la SNEL, ne dispose pas de suffisamment de fonds pour entretenir efficacement ses infrastructures et augmenter les investissements.

Aléas naturels

Bien que les informations soient rares, la vulnérabilité générale de la RDC aux catastrophes est considérée comme extrêmement élevée au vu des différents aléas naturels susceptibles de survenir et de la proportion croissante de la population qui y est exposée, en particulier dans les camps de déplacés et dans les centres urbains densément peuplés. Les trois risques naturels principaux prévalant en RDC sont de nature

biologique, hydrométéorologique et géologique. La dégradation environnementale est souvent un facteur sous-jacent qui aggrave l'intensité des aléas naturels. Par exemple, le déboisement et l'agriculture pratiqués sur des pentes raides augmentent le risque de glissements de terrains, de coulées de boue et de crues torrentielles. Les problématiques principales associées aux risques naturels sont : le manque de données de référence ; une augmentation des poussées d'épidémies liées aux périodes de conflit et d'aléas naturels ; des inondations dans le bassin du Congo ; des sécheresses sur le plateau du sud et une forte vulnérabilité aux aléas naturels de type géologique dans le rift Albertin. D'après les données disponibles, les épidémies liées aux périodes de conflit sont les risques naturels les plus mortels qui touchent la population. Entre 1970 et 2010, 62 événements épidémiques majeurs, principalement des maladies infectieuses bactériennes et virales, ont fait plus de 8 300 morts et touché 663 000 personnes. Les perturbations des services de santé, l'insécurité alimentaire, les services d'eau et d'assainissement insuffisants ainsi que les déplacements aggravent l'impact de ces risques sanitaires.

6. Contraintes structurelles sous-jacentes au développement durable

L'analyse des défis post-conflit mentionnés ci-dessus a révélé un certain nombre de facteurs communs sous-jacents. Les contraintes structurelles examinées dans cette section découlent de décennies de gestion inappropriée, de corruption et de gouvernance inadaptée. Elles ont malheureusement fortement empiré à cause des récents conflits en RDC. Ces distorsions sont un obstacle majeur à l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en RDC. À moins que la dynamique négative créée par la coalescence de ces contraintes systémiques s'inverse, la dégradation du capital naturel du pays tendra probablement à s'accroître.

6.1 Informalisation de l'économie

L'informalisation radicale de l'économie et de l'organisation sociale, qui est un processus exceptionnellement long de régression économique et de délabrement de l'État, a commencé dans les années 1970 et été exacerbé par les récents conflits. Ce phénomène a eu un impact énorme sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles. Avec l'effondrement

des entreprises d'État ainsi que des coopératives gérées par l'État, la dégradation des services publics et la stagnation du secteur privé, « l'économie informelle » qui intervient dans tous les secteurs, a pris le pas sur l'économie formelle. On estime effectivement qu'entre 80 et 90 pourcent de la population de la RDC participe au secteur informel. En valeur économique, cette activité parallèle représenterait trois fois le PIB formel de la RDC. Dans les poches de conflit de l'est de la RDC, telles que Masisi et Walikale dans le Nord Kivu et dans le district d'Ituri, une économie informelle de guerre prévaut désormais et se caractérise très souvent par l'exploitation et le commerce militarisés des ressources naturelles. Leur gestion n'est plus du ressort des institutions administratives de l'État.

Bien que les cadres de gouvernance pour formaliser l'activité économique aient progressivement été mis en place, l'économie très peu diversifiée de la RDC est presque entièrement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Elle reste toutefois majoritairement informelle et s'accompagne d'importantes conséquences environnementales et sociales. L'informalisation économique accompagne la prise en charge des secteurs sociaux et des services fournis par les ONG et les bailleurs de fonds internationaux en lieu et place de l'État. Ce phénomène a été nommé « gouvernement par ONG », ou l'« ONG-isation » du pays.



La majeure partie de la population de la RDC évolue dans le secteur informel



La RDC a la main-d'œuvre minière artisanale la plus importante du monde, qui compte environ deux millions de personnes

Encadré 5. Importance des secteurs informels, artisanaux et à petite échelle dans l'économie de la RDC

Une fragmentation et une informalisation extrêmes de l'activité économique sont les caractéristiques principales de l'économie de la RDC. La majorité de la population est engagée dans des activités individuelles de survie qui dépendent largement de l'exploitation des ressources naturelles. Les regroupements économiques de plus de cinq personnes sont une exception. Même la prestation de services sociaux n'a pas été épargnée par l'informalisation. Voici les caractéristiques essentielles du secteur informel et de l'économie sociale naissante de la RDC :

- La majorité de la population (65 pourcent) dépend de l'agriculture de subsistance à faible rendement basée essentiellement sur les pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis, et n'a qu'un accès extrêmement limité aux systèmes de distribution et de commercialisation.
- L'omniprésence des femmes et des jeunes dans l'économie parallèle de la RDC est l'une de ses caractéristiques distinctives.
- Avec environ deux millions de mineurs artisanaux, la RDC a la main-d'œuvre minière artisanale (ASM) la plus importante du monde. Faisant vivre environ 18 pourcent de la population de la RDC, le secteur de l'ASM représente environ 90 pourcent de la production minière.
- La production annuelle de bois issue de l'exploitation forestière artisanale est 5 à 8 fois supérieure à l'exploitation forestière industrielle. Les deux types d'exploitation sont éclipsés par la production de bois énergie et de charbon de bois, dont le volume est 30 fois supérieur à l'exploitation du bois d'œuvre.
- Un total de 1,7 million de tonnes de viande de brousse ou de gibier est prélevé chaque année, de façon non réglementée et par braconnage. La valeur économique de la viande de brousse est estimée à 1 milliard de dollars US par an, ce qui représente plus que l'ensemble de l'exploitation forestière industrielle et artisanale du bois d'œuvre.



Un homme se balance sur une bûche pour la couper avec une longue scie à deux poignées dans une forêt-galerie près de Kasasa, dans le Kasai Oriental

Encadré 5, suite

- Mise à part la viande, les aliments issus de la forêt, ramassés sans aucun contrôle formel, jouent un rôle critique pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance d'une grande partie de la population de la RDC. La valeur commerciale des aliments issus de la forêt ainsi que d'autres produits de la forêt (ex. : médicaments) n'est ni estimée ni quantifiée, mais elle serait considérable.
- La pêche artisanale, estimée à 239 000 tonnes par an, représente 95 pourcent des prises de poisson de la RDC.
- La prestation de services sociaux, à savoir l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets s'est fortement dégradée. Par exemple, l'approvisionnement en eau potable dans les zones urbaines a chuté de 68 pourcent de la population en 1990 à seulement 37 pourcent en 2010. Par conséquent, ces services sont très largement régis par des arrangements improvisés qui sont généralement de qualité insatisfaisante et se dégradent rapidement à cause du manque d'entretien.
- Les PME emploieraient près de 200 000 personnes, soit 5 pourcent de la main-d'œuvre totale. La création d'emplois dans le secteur des PME était quasiment inexistante entre 2006 et 2010. Cela constitue un revers important étant donné leur rôle majeur dans la création d'emplois et les opportunités qu'offre le capital exceptionnel de ressources naturelles de la RDC.
- Même si les entreprises sociales, à savoir les proto-coopératives et les associations, se sont montrées plus dynamiques que le secteur des PME, leur importance critique dans la mobilisation d'emplois formels n'est ni appréciée ni correctement exploitée. Par exemple, le nombre de coopératives d'épargne agréées par la Banque centrale en 2010 est inférieur à 20 pourcent au nombre de celles qui étaient enregistrées dans les années 1970.

6.2 Stratégies de « cueillette » pour la survie

Avec le recul de l'économie formelle, la plupart des congolais n'ont eu d'autre choix que d'adopter des stratégies pragmatiques de survie qui se basent largement sur le prélèvement de ressources naturelles. Une faible gouvernance et une crise prolongée ont transformé les stratégies de survie appelées « cueillettes » en un mode de vie courant pour la majorité de la population. Appelée populairement « la débrouillardise », « le système D » ou « l'article 15 »,

cette économie de cueillette se base entre autres sur les stratégies suivantes : l'agriculture itinérante sur brûlis, la coupe de bois énergie et la production de charbon de bois, l'exploitation minière et forestière artisanale, le braconnage de la faune sauvage, la pêche incontrôlée et la collecte incontrôlée de produits forestiers non ligneux. Une grande partie de ces activités de survie sont souvent déléguées aux femmes et aux enfants qui deviennent davantage sujets à l'exploitation.

Les maigres récoltes d'une stratégie de subsistance basée sur la cueillette des ressources naturelles



Les stratégies de subsistance en RDC se basent sur la survie et sur la culture de la « cueillette » et de la « débrouillardise » (ci-dessus et en face)



offrent aux pauvres plusieurs bénéfices tangibles et un moyen d'auto-préservation. Par conséquent, l'économie de cueillette basée sur les ressources de la RDC a démontré son dynamisme et sa résilience, et dans le chaos apparent une forme particulière d'organisation a émergé qui implique désormais des chaînes d'approvisionnement complexes et des réseaux commerciaux informels. Bien que l'économie de cueillette soit la seule possibilité de générer les revenus dont dispose une grande partie de la population de la

RDC, elle offre peu d'opportunités pour dépasser le stade de simple survie et ne permet pas réellement de construire une capacité technique et d'accumuler des actifs financiers permettant d'améliorer la production et la gestion des ressources à moyen et à long terme. Cela représente également une menace pour le capital naturel, car les faibles institutions étatiques et la corruption largement répandue font qu'il n'y a pour ainsi dire aucun contrôle sur l'exploitation ni sur l'utilisation des ressources.



L'exploitation minière industrielle auparavant très mécanisée contraste fortement avec le triage manuel effectué de nos jours par les mineurs artisanaux

6.3 Accentuation de la désindustrialisation: un piège à faible productivité

L'une des conséquences les plus graves de l'informalisation économique profonde de la RDC est la désindustrialisation y compris le délabrement des équipements de ses secteurs économiques clés (exploitation minière, exploitation forestière, agriculture, pêche). Au vu de la demande croissante de ressources des nouveaux pays industrialisés et de la population mondiale croissante, la RDC risque de descendre davantage dans la chaîne d'approvisionnement. Le danger est donc bien réel pour la RDC de se retrouver structurellement enfermée dans un schéma commercial « colonial » et de n'être rien de plus qu'un fournisseur de matière premières et de culture de rentes commerciales. Actuellement, l'important délabrement des équipements limite également les possibilités de profiter des économies d'échelle et d'augmenter la production. Cependant, si la RDC est soutenue par des politiques stratégiques et des investissements, son faible niveau d'industrialisation combiné à son riche capital de ressources naturelles et humaines, peu ouvrir de nouvelles opportunités en vue de l'adoption directe de technologies propres et peu gourmandes en ressources.

6.4 Entreprises sociales émergentes limitées par la faible gouvernance

Le déclin des entreprises sociales, en particulier les coopératives parrainées par l'État initiées avec un soutien externe dans les années 1980, ont accéléré la baisse de la mécanisation de la production et le retour de la société congolaise à des techniques de subsistance avec d'importantes conséquences pour la gestion quotidienne des ressources naturelles. Cependant, au cours des dernières années, la population a rapidement pris des initiatives improvisées pour créer des associations d'entraide autonomes dans les secteurs basés sur les ressources naturelles tels que l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'agriculture et la pêche. Dans les zones où le gouvernement ne parvient pas à fournir les services de base, des organisations sociales à vocation commerciale ont également émergé, par exemple des associations d'usagers d'eau et de collecte des déchets. Ce dynamisme communautaire de la société civile congolaise pour former des proto-coopératives et des associations artisanales représente une étape majeure vers l'organisation, la centralisation et la formalisation des activités individuelles fragmentées dans des économies d'échelle plus rationnelles et constructives. De plus, des partenaires de développement ont soutenu la création de Comités de Développement Local (CDL) et des initiatives de gestion communautaires des ressources.

Actuellement, les organisations émergentes d'économie sociale fonctionnent cependant dans un vide de gouvernance sans approbation juridique préalable pour conserver et soutenir leur développement. Par conséquent, la plupart des entreprises sociales s'enregistrent en tant qu'association sans but lucratif (ASBL), ce qui leur fournit une identité juridique, mais restreint leur accès au crédit, car les banques et les autres créditeurs potentiels sont réticents à leur accorder des prêts. Une récente étude a fait remarquer que l'absence de crédit était le frein principal à la croissance du secteur privé local. Ces entreprises sociales naissantes sont donc isolées des courants économiques. Cette situation sape l'immense potentiel des organisations sociales entrepreneuriales de créer des emplois et de contribuer aux programmes de développement dans un cadre durable d'un point de vue environnemental.

6.5 Petites et moyennes entreprises handicapées par un climat des affaires défavorable

Malgré les progrès de la modernisation du cadre juridique du système financier et la diminution des

tracasseries auxquelles doivent faire face les investisseurs du secteur privé, le climat des affaires en RDC reste lourd. D'après le rapport « *Doing Business 2011* » de la Banque mondiale qui classe la RDC au bas de sa liste (175^e sur 183), si une société devait payer tous ses impôts, ces derniers représenteraient environ 340 pourcent de ses profits. De lourdes formalités compliquent le lancement des petites et moyennes entreprises (PME) et pénalisent leur compétitivité. Une récente étude (2011) de la Banque mondiale a indiqué qu'il n'y a pratiquement pas eu de croissance dans le secteur des PME en RDC depuis cinq ans. De plus, sur les 6 000 sociétés privées qui existaient il y a 25 ans, seules 5 000 existent encore aujourd'hui. Par ailleurs, il faut remarquer que de grandes sociétés ont connu une croissance substantielle. Le manque de clarté sur les exigences réglementaires, la lourdeur excessive des procédures et la le prélèvement d'impôts trop élevés font que les PME et les entrepreneurs nationaux ont des difficultés particulières à être rentables. En raison de leur manque de patronage politique et de leur faible pouvoir de négociation, ils ont beaucoup de mal à réduire les contraintes administratives par rapport aux grandes sociétés. Au vu des mesures d'incitation



Un entrepreneur décrit les tracasseries administratives pour démarrer un commerce de vente de bouteilles de gaz de pétrole liquéfié (GPL), une alternative potentielle au charbon de bois et au bois énergie. (Beni, Nord Kivu)

limitées pour formaliser les transactions commerciales, la croissance du secteur informel s'est accélérée à un tel point qu'elle est devenue une problématique structurelle critique dans l'économie de la RDC. Non seulement l'informalité sape l'entrepreneuriat et la croissance des PME en restreignant leur accès au crédit, mais elle implique également qu'elles fonctionnent au-delà de la portée des lois sur l'environnement et le travail. Il leur est donc difficile de canaliser les pratiques équitables et durables dans leurs activités.

6.6 La crise bancaire sape la production de revenus et l'accumulation économique provenant des ressources naturelles

La crise bancaire de la RDC et son rôle d'intermédiaire crucial ont amplifié l'opacité des transactions économiques et entravé la collecte de données financières, en particulier pour les flux financiers transfrontaliers. La faiblesse du système bancaire sape considérablement les possibilités d'organisation

et de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles. La RDC comptait 300 000 à 350 000 comptes bancaires pour 68 millions d'habitants en 2010 – c'est l'un des taux bancaires (0,5 pourcent) les plus bas au monde. Même s'il y a une croissance exponentielle dans le secteur bancaire depuis 2005 et si la confiance des clients se rétablit peu à peu, l'économie continue de fonctionner principalement en liquide (souvent en dollars US) avec des transactions informelles. Le secteur du microcrédit, qui représente seulement 0,041 pourcent du PIB, est également sous-développé. Le manque de registres financiers entrave non seulement la compilation de statistiques critiques, mais augmente également considérablement le risque d'évasion fiscale, complique la traçabilité des ressources et favorise la corruption et les activités criminelles. La fragilité du système bancaire sape donc fortement l'application des normes environnementales et l'amélioration de la transparence sur l'exportation des ressources naturelles. Cela signifie également que l'accès au crédit de la population est limité, étouffant sa capacité à investir dans les intrants de production et la gestion durable des ressources.



Une coopérative d'épargne et de crédit à Beni au Nord Kivu. Le secteur du microcrédit reste sous-développé en RDC



La dégradation du réseau routier national de la RDC est un obstacle majeur au développement économique et à la réduction de la pauvreté

6.7 Enclavement et régions frontalières dynamiques : différents schémas de dégradation environnementale

La dégradation complète des infrastructures de transport fluvial, routier, ferroviaire et aérien constitue un obstacle critique à la croissance économique de la RDC. Le pays est spatialement et structurellement déconnecté, avec de vastes zones d'arrière-pays géographiquement isolées et virtuellement découpées en « îles ». L'isolement physique entrave le commerce à grande échelle et la vie économique est devenue très localisée, car ces populations sont retournées à une existence de subsistance. Dans une grande partie du pays, les gens se déplacent et font du commerce à vélo, en chariot et en pirogue, ce qui limite l'accès des communautés et des entrepreneurs locaux aux marchés. Cela les empêche également de diversifier leurs moyens d'existence et de sortir du cercle vicieux du recours aux stratégies de cueillette des ressources naturelles pour la survie.

Les régions frontalières riches en ressources, en particulier le sud de la province du Katanga, des Kivus et de l'Ituri, qui sont des couloirs commerciaux vers

le sud et l'est de l'Afrique, présentent une économie bien plus dynamique que les régions isolées de l'arrière-pays. Avec l'adoption de nouvelles technologies (par ex. : tronçonneuses et filets de pêche en nylon), la production artisanale, en particulier des minerais, du bois et de la pêche, peut rapidement passer à une échelle semi-industrielle. Le commerce transfrontalier non réglementé, l'insécurité et les réseaux criminels compliquent aussi très souvent l'amélioration de la gestion des ressources dans les zones frontalières.

6.8 Ambiguïtés du régime foncier et gestion inadaptée des terres

L'aménagement du territoire et l'accès aux ressources en RDC sont compliqués en raison d'un double système de régime foncier avec des lois coutumières et statutaires qui se chevauchent souvent et entraînent beaucoup d'incertitudes et de confusion. Même si le régime coutumier n'est pas légal aux yeux du gouvernement, il reste le système *de facto* selon lequel la plupart des personnes gèrent et obtiennent l'accès aux terres et aux autres ressources naturelles, spécialement dans les zones rurales et périurbaines. En raison des contradictions et des chevauchements potentiels entre



Les Pygmées Bambuti, les experts de la forêt, sont très vulnérables à la dépossession de leurs terres ancestrales. Ils sont forcés de se déplacer et connaissent une certaine marginalisation ainsi que la pauvreté

les attributions coutumières et statutaires des terres, l'insécurité foncière est un fait courant en RDC et constitue un facteur important de conflits sociaux, en particulier dans l'est du pays. Les résultats préliminaires d'une étude commandée par l'ONU (2011) révèlent que les deux causes principales du conflit (à l'exclusion de la zone en guerre dans l'est) sont liées aux autorités coutumières et aux litiges locaux sur les terres. Par exemple, le contrôle des ressources naturelles est la source principale de conflits dans les zones qui ne sont pas en guerre de la province Orientale, alors que 76 pourcent des conflits de la province du Katanga sont liés aux titres fonciers.

Il est clair que l'accès libre aux ressources communes et le régime foncier opaque découragent les paysans d'investir dans l'intensification de leur production agricole et dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Les femmes, qui jouent un rôle charnière dans l'agriculture, sont particulièrement désavantagées pour l'accès aux terres et doivent souvent négocier l'utilisation temporaire de terres marginales.

La perte des droits à la terre des groupes vulnérables, en particulier les Pygmées, comme l'expropriation forcée, est également de plus en plus préoccupante.

Les arrangements fonciers inadéquats ont conduit à une utilisation incontrôlée des terres qui est accentuée par les déplacements massifs de population et l'exode rural, et causent d'importantes répercussions négatives sur l'environnement. Cette situation est d'avantage compliquée par l'absence d'un plan général d'aménagement du territoire. Celui-ci aurait du fournir un cadre spatial pour diriger et réglementer les activités de développement. Le problème est mis en évidence dans les incidents fréquents reliés à des utilisations conflictuelles et incompatibles des terres, tels que l'octroi de concessions minières dans des aires protégées, la conversion incessante des forêts en champs où se pratique l'agriculture sur brûlis, les peuplements anarchiques dans les zones périurbaines ou encore la dégradation de sources stratégiques d'eau potable due à l'empiètement par l'agriculture et la construction de maisons.

6.9 Manque de données

La gestion des ressources naturelles en RDC est gravement handicapée par un profond manque de données. Les systèmes institutionnels de collecte des données ont commencé à s'effondrer au milieu des années 1970. Ils ont presque cessé de fonctionner suite aux émeutes généralisées qui se sont déroulées entre 1990 et 1993 et aux conflits qui ont suivi. Tout cela a conduit au départ du personnel et au pillage des stations de surveillance. Par conséquent, les statistiques actuelles sont très peu fiables et d'importants écarts sont rapportés pour un large éventail d'indicateurs clés. Les lacunes couvrent tous les secteurs, en partant des recensements de population jusqu'aux estimations d'accès à l'eau potable, en passant par les niveaux de malnutrition, les taux de déforestation, les inventaires de la biodiversité, le volume de prises de poisson, la production et les exportations agricoles et de minerais. D'ailleurs, le recensement et la cartographie des ressources naturelles sont partiels, dépassés et incomplets. Même si certains investissements ont été faits récemment pour installer des infrastructures d'observation environnementale modernes, en particulier des stations météorologiques et limnographiques, et réaliser des études ponctuelles (faune sauvage, forêt, hydrogéologie), la collecte de données reste extrêmement inadéquate et sous-financée. De plus, si les données existent, elles sont souvent inaccessibles à cause des méthodes archaïques de stockage et du manque de structure de gestion harmonisée des informations. Ne pas disposer de l'ensemble des données de référence nécessaires et de la capacité à effectuer des mesures à long terme



La reconstruction des capacités de l'État à collecter des données environnementales de base à des fins de planification est une priorité. Une station météorologique automatisée récemment installée à Mbandaka dans la province de l'Équateur

des paramètres clés, rend impossible la prise de décisions judicieuses l'élaboration d'interventions environnementales efficaces.

6.10 Politique environnementale et cadre institutionnel naissants

Depuis les élections démocratiques de 2006, il y a une volonté importante de développer et de mettre à jour la législation environnementale et les dispositions institutionnelles. Il s'agit d'un travail considérable qui est actuellement en cours. Néanmoins, la dégradation environnementale se poursuit en raison d'un cadre juridique environnemental caractérisé par sa fragmentation et la faiblesse de son application. De plus, l'absence d'une politique environnementale générale entrave l'élaboration d'un ensemble exhaustif d'outils réglementaires et de normes environnementales. Par conséquent, les lois et la réglementation ont été créées de manière fragmentée et ont été constituées de manière improvisée en réponse aux inquiétudes environnementales émergentes. La réforme institutionnelle est une grande nécessité. Elle est actuellement menée par le Programme National Forêt et Conservation de la Nature (PNFCN), programme du gouvernement soutenu par un consortium de partenaires internationaux.

La faiblesse institutionnelle entrave également le progrès. Les contraintes clés sont : (i) un grave déficit de financement, car seulement une petite proportion du budget du MECNT est déboursée pour couvrir les salaires, et une absence totale de dépenses opérationnelles ; (ii) une capacité humaine et technique inadéquate, avec des salaires dérisoires et des conditions de travail difficiles en particulier dans les zones éloignées, d'où un personnel désillusionné et un personnel compétent dissuadé de continuer à travailler pour le ministère ; et finalement (iii) des infrastructures en mauvais état (des bureaux au réseau électrique) et un manque d'équipement (des véhicules aux ordinateurs), particulièrement au niveau provincial. Ces circonstances limitent considérablement la capacité du gouvernement à faire face à l'éventail des défis environnementaux, ainsi qu'à respecter les engagements pris dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux et régionaux. La progression de la RDC vers la décentralisation a créé par elle-même un défi majeur pour la gouvernance environnementale, en particulier quant à la coordination, l'application et le financement des nouvelles entités qui seront créées. Le chevauchement des mandats entre le MECNT et d'autres acteurs institutionnels, tels que les Ministères des Mines, de l'Agriculture et de l'Énergie, s'ajoutent à ces difficultés. En outre, les stratégies et les plates-formes pour intégrer la société civile et sensibiliser la population à l'environnement font défaut, mais elles commencent à émerger progressivement.

7. Opportunités pour le développement durable, la bonne gouvernance et la consolidation de la paix

L'évaluation du PNUE a identifié un certain nombre d'opportunités importantes pour gérer durablement les ressources naturelles du pays, promouvoir une bonne gouvernance et soutenir la consolidation de la paix dans l'intérêt des générations actuelles et futures de la RDC.

7.1 Mettre en valeur les réussites pour créer un « cercle vertueux » de développement

La RDC compte de nombreuses « réussites » environnementales. Une caractéristique frappante des activités et des projets réussis de la RDC est que même s'ils sont généralement bien connus localement, la sensibilisation à leurs succès et aux défis relevés fait défaut aux niveaux provincial et national en raison de l'inaccessibilité physique et de ressources limitées. Il y a donc une capitalisation limitée des leçons apprises. Pour surmonter cette limitation, il serait indiqué de diffuser et de vulgariser les expériences positives de gestion environnementale. Il conviendrait également d'accélérer l'application pour reproduire de manière systématique et à plus grande échelle des modèles réussis en programmes nationaux.

La plupart de ces initiatives réussies impliquent des entreprises sociales naissantes et le secteur à petite échelle ainsi que des micro-solutions rentables, qui

desservent généralement une grande partie de la population. En voici des exemples notables :

- le projet d'agroforesterie de Mampu, le modèle qui pourrait résoudre la crise du charbon de bois autour des centres urbains à croissance rapide et améliorer la subsistance des groupes désavantagés,
- les associations communautaires d'utilisateurs d'eau pour augmenter l'accès à l'eau potable dans les zones périurbaines et rurales (voir l'encadré 6),
- les associations maraîchères urbaines et périurbaines à Kinshasa et dans d'autres grandes villes pour contribuer à améliorer la sécurité alimentaire urbaine et rendre les villes plus respectueuses de l'environnement,
- les plans de gestion communautaire des ressources naturelles conçus pour rendre cohérentes les activités d'utilisation des terres grâce au zonage et à la cartographie participative (par ex. le programme CARPE ciblant les paysages dont la biodiversité est critique),
- le Puits de Carbone Forestier d'Ibi Batéké (PCI-B), qui est devenu en 2011 le premier projet en RDC à obtenir un financement de crédits carbone dans le cadre du MDP.

De la même importance sont les nombreuses initiatives autonomes et de cogestion pour mieux organiser l'exploitation artisanale des ressources naturelles grâce à des entreprises d'économie sociale, en particulier des associations et des coopératives, visibles dans les secteurs clés qui comprennent l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'agriculture et la pêche.



Les associations de maraîchers urbains sont un exemple positif d'entreprises sociales émergentes. Elles peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et à rendre plus respectueuses de l'environnement les villes à croissance rapide de la RDC (Tshuenge, Kinshasa)



Les nouveaux bureaux de l'Association des usagers d'eau de Lubilanji à Mbuji-Mayi, au Kasai Oriental

Encadré 6. Un exemple de réussite : l'amélioration de l'accès à l'eau potable grâce à des associations communautaires d'adduction d'eau

Les Associations d'Usagers des Réseaux de l'Eau Potable (ASUREP) organisées au niveau des quartiers visent à gérer de petits réseaux de canalisations pour l'eau potable et constituent un modèle intéressant de développement communautaire. Le programme ASUREP vise à fournir de l'eau potable à 1,3 million de personnes vivant dans des peuplements urbains informels et dans des zones rurales densément peuplées dans cinq provinces du pays. Malgré leur statut d'associations sans but lucratif, les ASUREP fonctionnent essentiellement en tant qu'entreprises sociales avec des employés à plein temps et un compte bancaire distinct. Ces associations visent au minimum à rentrer dans leurs frais, et lorsqu'un surplus est généré, il est réinvesti. Le chiffre d'affaires final moyen d'une ASUREP est considérable selon les critères congolais – de 70 000 à 120 000 dollars US par an. En devenant financièrement autonome, une ASUREP a de meilleures chances d'assurer l'entretien de ses infrastructures et de garantir la pérennité des services d'eau. Il est également important de noter que des organisations d'économie sociale telles que les ASUREP aident à rétablir la cohésion sociale des bénéficiaires et à soutenir le développement national en améliorant les conditions de vie et en créant des opportunités d'emploi.

Dès le début, le développement d'un réseau d'approvisionnement en eau est placé sous la gestion des consommateurs d'eau qui sont regroupés en associations de quartier. L'appropriation communautaire est assurée en fixant le tarif de l'eau à un prix qui permette le recouvrement intégral des coûts du service, et par une gestion autonome du système d'approvisionnement en eau grâce à des organes représentatifs élus démocratiquement. Les opérations quotidiennes sont effectuées par un bureau de gestion professionnel composé de membres de la communauté qui reçoivent un salaire mensuel et paient des impôts.

Les ASUREP ont été conçues par l'ONG congolaise ADIR et sont soutenues par un partenariat international dirigé par l'Agence Belge de Développement.



Le responsable du bureau environnemental dans le district d'Ituri (à droite) appréhende un groupe d'immigrants qui viennent d'arriver pour se lancer dans des activités non autorisées de coupe de bois

7.2 Réforme positive de la gouvernance environnementale

Les réformes et le renforcement de la gouvernance environnementale en RDC sont en cours et bénéficient visiblement d'un soutien politique de haut niveau. Le progrès le plus important est le développement d'un cadre juridique moderne, dont la loi cadre sur l'environnement récemment promulguée, les lois sectorielles sur l'exploitation minière et forestière, et une série de lois environnementales (ressources en eau, conservation de la nature et biosécurité), que le parlement est en train de passer en revue. Les lois minières et forestières particulièrement pertinentes d'un point de vue économique se focalisent sur la production à échelle industrielle, qui est nécessaire créer un environnement favorable aux affaires et pour attirer des investissements étrangers cruciaux. Elles ne tiennent cependant pas nécessairement compte des activités à petite échelle et artisanales que pratiquent la majorité de la population. Il est donc essentiel que les règles fondamentales et de meilleures pratiques pour l'exploitation artisanale des ressources soient également élaborées lorsque les

lois minières et forestières seront passées en revue prochainement. L'étape importante suivante sera de diffuser les textes de lois adoptés et d'élaborer des réglementations complémentaires, des directives et des normes à faire respecter. Il y a également eu des progrès notables dans la création de mécanismes pour coordonner les activités du gouvernement et celles des bailleurs de fonds, en particulier dans les secteurs de la foresterie, de l'eau et de la conservation de la faune.

Malgré les réformes institutionnelles en cours, les structures administratives restent faibles, avec d'importantes carences de capacités humaines, techniques et financières, ainsi qu'un manque de coordination à plusieurs niveaux. Il y a cependant des réussites notables d'extension de l'autorité de l'État, telles que la capacité de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) de sécuriser le parc national des Virunga en ajoutant des patrouilles anti-braconnage depuis 2007, qui permet de restreindre la destruction de la forêt destinée à la production de charbon de bois et le déplacement des PDI. Toutes ces mesures se sont traduites par une augmentation des recettes du tourisme.

7.3 Amélioration de la coopération régionale environnementale et de la gestion des ressources naturelles

La coopération environnementale régionale offre d'importantes opportunités pour le développement économique de la RDC et renforce les efforts de consolidation de la paix avec les pays voisins. Avec sa taille immense et sa vaste base de ressources naturelles, la RDC a toujours insisté sur l'autosuffisance économique. Or, au vu de son emplacement stratégique à la jonction de l'Afrique centrale, orientale et australe, de l'importance croissante de son intégration régionale et des processus de mondialisation en tant que facteurs de croissance économique et de développement, la RDC ne peut plus se permettre de ne regarder que vers l'intérieur. Les réalités qui provoquent ce changement stratégique comprennent l'effondrement des infrastructures de transport, l'intégration de zones frontalières dans les réseaux de transport régionaux, un important commerce transfrontalier, spécialement dans les provinces de l'est et au Katanga, et enfin la mise en place d'un processus de décentralisation dans lequel le développement économique devient de plus en plus une problématique provinciale et régionale.

La régularisation des échanges à grande échelle de produits de base clés tels que les minerais, le bois d'œuvre, le charbon de bois, la viande de brousse et les productions vivrières, devrait également contribuer à faciliter l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Il est donc

critique que la RDC s'implique activement dans des initiatives commerciales durables qui se développent grâce à des forums régionaux, dont la CIRGL, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Les initiatives de certification internationales, telles que le FSC pour la foresterie, le processus de Kimberley pour les diamants et l'ITIE pour les industries extractives, fournissent également des outils adaptés aux marchés pour sécuriser la gestion durable de ces ressources naturelles précieuses.

La coopération dans la gestion des aires transfrontalières protégées et des écosystèmes partagés ainsi que les investissements dans l'énergie régionale et l'intégration des transports peuvent stimuler les économies d'échelle et créer des solutions rentables et écologiques. Toute une série d'exemples, tels que la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga (GVTC), les centrales hydroélectriques transfrontalières de la Ruzizi et le Pool Énergétique d'Afrique Australe (SAPP), fournissent des modèles de référence pour la coopération environnementale. La capitalisation sur les expériences des pays voisins dans la gestion durable des ressources naturelles grâce à des réseaux régionaux de partage des connaissances aiderait également à gagner du temps et à économiser des ressources. Collectivement, les initiatives et les projets environnementaux régionaux peuvent fournir une plate-forme pour promouvoir activement un dialogue interétatique, développer la confiance et consolider la paix.



Les programmes de développement du barrage d'Inga ont le potentiel de générer d'importants revenus en vendant de l'électricité aux pays voisins et aux pools énergétiques régionaux

7.4 Décentralisation de la gestion environnementale

Dans le contexte post-conflit administrativement fragile de la RDC, le processus de décentralisation en cours représente à la fois un défi majeur et une opportunité en termes de gestion des ressources naturelles. La nouvelle Constitution de 2006 et les lois sur la décentralisation de 2008 ont profondément transformé la configuration de l'État, dont le nombre de provinces, qui est passé de 11 à 26 (y compris Kinshasa). Parallèlement, environ mille « entités administratives décentralisées » vont obtenir un statut juridique et seront habilitées à percevoir les impôts, à emprunter de l'argent et à devenir des actionnaires. L'immensité de la RDC fait qu'une procédure robuste de décentralisation offre à la population des occasions à saisir afin de participer à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles, aux initiatives de développement et à la construction d'institutions locales effectives.

Parallèlement, la dégradation des institutions de l'État implique que la décentralisation représente moins une réforme de gouvernance que la création

et la reconstruction des institutions étatiques. La décentralisation politique a été accomplie dans les 11 provinces, mais les aspects fiscaux et administratifs clés restent peu clairs et doivent encore être définis. La prolifération envisagée d'institutions décentralisées au cours des prochaines années nécessitera d'importantes ressources financières et humaines, y compris la capacité de collecter des informations de référence à des fins de planification. Il ne semble pas réaliste, du moins à court terme, de croire que les nouvelles entités décentralisées seront capables d'établir des institutions efficaces ni de mettre en place leurs activités de développement au vu des importantes contraintes budgétaires et de la capacité naissante de gouvernance. Le fait que l'État central se retire et que les 11 provinces sont effectivement « démembrées » s'accompagne d'un réel risque de « vide de gouvernance » comme l'ont vécu d'autres pays. Cela pourrait créer de nouveaux motifs de corruption et de mauvaise gestion. Une approche transitoire et en plusieurs étapes est donc nécessaire pour éviter un vide de gouvernance et transférer progressivement l'État central vers des entités décentralisées dans le cadre d'un processus majeur de renforcement des capacités.



Le renforcement des capacités de gestion environnementale par les nouvelles entités administratives décentralisées sera une priorité

8. Recommandations

La reconstruction post-conflit en cours fournit une magnifique opportunité pour à la RDC pour appliquer les mesures politiques clés recommandées par cette évaluation. Cela inclut la capitalisation sur l'économie sociale émergente et le secteur à petite échelle pour la création d'emplois, y compris des « emplois verts » ; l'optimisation des synergies grâce à des programmes de développement axés sur le territoire et enfin l'engagement dans une transition vers une « économie verte » pour parvenir à un développement durable. Cinq recommandations générales sont proposées ci-dessous pour faciliter l'application des mesures politiques suggérées. Ces mesures pourraient être détaillées davantage pour aider à créer les conditions nécessaires pour une transition vers une économie verte. Des recommandations thématiques plus détaillées sont indiquées dans l'Annexe I. Le calendrier global pour ces recommandations s'échelonne sur le moyen et le long terme (10 à 15 ans). Toutefois, comme elles comprennent des mesures indépendantes, ces dernières devront être appliquées de manière échelonnée en cycles de court terme de 3 à 5 ans. L'établissement des priorités de ces recommandations devrait se faire au travers d'une procédure participative avec plusieurs parties prenantes et dans le cadre de travaux sur des plans d'action environnementaux nationaux, provinciaux et/ou par zone.

1) Renforcer la gouvernance environnementale et investir dans le renforcement des capacités

Renforcer la gouvernance environnementale de l'État comme suit: (i) intégrer les liens pauvreté-environnement aux plans de développement nationaux, par exemple grâce à l'évaluation économique de services écosystémiques dans la comptabilité nationale, (ii) élaborer des politiques, des lois, des stratégies, des mesures fiscales et des plans d'investissement qui utilisent avantageusement les principes pertinents de l'économie verte, (iii) élaborer des programmes importants de renforcement des capacités, de formation et de perfectionnement, comprenant un soutien administratif et matériel, spécialement au niveau provincial et en tant que partie intégrante de la procédure de décentralisation en cours, (iv) fournir une assistance technique pour mettre en oeuvre la législation et mener des évaluations environnementales portant sur la politique, les programmes et les projets et enfin, (v) établir et institutionnaliser de grands programmes de collecte de données environnementales et des systèmes de gestion des informations en collaboration avec des institutions universitaires et de recherche.

2) Mobiliser l'économie sociale pour créer des emplois et améliorer la croissance durable

L'économie sociale naissante et dynamique de la RDC représente un atout inestimable qui peut créer des emplois formels, en particulier pour les jeunes, les femmes et les groupes les plus vulnérables de la société. Dans le contexte congolais, l'économie sociale comprend plusieurs formes organisationnelles incluant, mais sans s'y limiter : (i) les associations et proto-coopératives, (ii) les PME et (iii) les initiatives de développement local et de gestion communautaire des ressources naturelles. La mobilisation du microcrédit est critique pour le succès des entreprises sociales, notamment grâce à des coopératives d'épargne et de crédit. Dans la difficile réalité post-conflit de la RDC, les organisations d'économie sociale sont des véhicules viables pour l'intégration des objectifs environnementaux et de meilleures pratiques de travail dans de nombreux secteurs économiques, entre autres en favorisant les « emplois verts ». Le soutien à l'institutionnalisation de l'économie sociale grâce à une politique ciblée (qualification technique, crédit, équipement et technologie) devrait également faire progresser largement l'équité sociale et la croissance inclusive, ce qui est critique pour la justice et la paix en RDC.



Les initiatives communautaires pour créer des associations artisanales et des proto-coopératives peuvent créer de nombreux emplois et intégrer des objectifs environnementaux pertinents

3) Cibler les investissements verts judicieux et mettre en valeur les réussites

La promotion des investissements verts en RDC peut se faire grâce à trois pistes principales. En premier lieu, la quantification de la valeur économique des immenses services écosystémiques de la RDC, principalement par la séquestration du carbone, les bénéfices de la biodiversité et la protection des bassins versants, est une condition préalable pour une prise de décision économique avisée. Une évaluation financière des divers bénéfices fournirait une base pour explorer un large éventail de schémas de valorisation du carbone sur les marchés, d'outils liés aux PSE et d'autres accords réciproques qui compensent la gestion des terres pour la conservation et la restauration de l'écosystème.

Actuellement, les initiatives les plus prometteuses pour la RDC sont celles qui sont en cours d'élaboration au travers du programme REDD+, qui a le potentiel de générer près d'un milliard de dollars US par an, ainsi que par le MDP et l'écotourisme. Il est néanmoins important de mettre l'accent sur le fait qu'il existe un large éventail d'opportunités de PSE, y compris celles qui se basent sur la création d'« emplois verts ».

Deuxièmement, il convient d'optimiser les opportunités d'accélérer la réindustrialisation et la reconstruction en cours en RDC. Il faudra pour cela adopter de nouvelles technologies de pointe qui réduisent la consommation d'énergie et de ressources afin de minimiser la production de déchets et la pollution, et de créer des emplois décents bien payés et des opportunités de travail respectueuses de l'environnement. L'exploitation minière, le développement pétrolier et gazier, l'électrification, les énergies renouvelables, le transport et l'agriculture industrielle sont des secteurs clefs.

Enfin, les nombreuses « réussites » qui ont donné des résultats concrets sur le terrain devraient être documentées afin d'inspirer des programmes à l'échelle nationale. Elles comprennent des projets d'agroforesterie, des projets de gestion communautaire de l'eau potable, des organisations paysannes à petite

échelle, des associations maraîchères urbaines et périurbaines et des initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles.

4) Renforcer la gouvernance et la coopération régionales

Afin de faire face aux nombreux défis de la RDC, il est essentiel d'encourager la coopération environnementale au niveau régional pour soutenir le développement économique, briser les liens entre les ressources naturelles et les conflits, et promouvoir les efforts de consolidation de la paix. Cela suppose l'implication active de la RDC dans : (i) de nombreuses initiatives, en particulier celles de la CIRGL, pour régulariser le commerce des « ressources finançant les conflits » grâce à la mise en application d'une traçabilité transfrontalière et de systèmes de surveillance des certifications ; (ii) l'élaboration de plans de gestion des aires transfrontalières protégées, y compris en favorisant les circuits d'écotourisme régional ; et (iii) la mobilisation d'économies d'échelle au niveau régional et d'investissements respectueux de l'environnement dans des programmes d'infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports.

5) Prioriser la durabilité environnementale des actions humanitaires

Au vu de la nature prolongée de la crise en RDC et afin d'optimiser le retour sur investissement, les opérations de secours humanitaire doivent être mieux coordonnées pour le relèvement à long terme et la planification de la reconstruction. Les domaines prioritaires sont entre autres la gestion et la réhabilitation des camps, l'énergie durable, les abris, l'eau, la gestion des déchets et l'assainissement. Il est également important d'établir des plates-formes de dialogue entre les diverses parties prenantes dans l'est du pays dévasté par le conflit, afin de combler le fossé de communication actuel entre acteurs des secteurs de l'environnement, du développement, des opérations humanitaires et de la consolidation de la paix.

9. Financement des recommandations

Comblant le déficit financier critique

En raison des disparités régionales et des contraintes d'accès, cette évaluation n'a pas pour ambition d'effectuer un calcul détaillé du niveau de financement nécessaire pour mettre en œuvre ses recommandations. Les fonds nécessaires seront cependant considérables. À titre indicatif, la somme correspondant au scénario de modélisation globale du PNUE pour une transition vers une économie verte s'élève à au moins 200 millions de dollars US par an, ce qui équivaut à 2 pourcent du PIB national. Pour donner l'élan de départ au processus de « verdissement » des secteurs clés de l'économie de la RDC, les interventions prioritaires recommandées dans ce rapport nécessiteront un investissement de plusieurs millions de dollars pendant la prochaine décennie au moins. Voici les stratégies les plus prometteuses pour mobiliser le financement à l'échelle requise :

Exploiter les instruments globaux reposant sur les mécanismes du marché et les services écosystémiques

Compte tenu du patrimoine naturel considérable de la RDC, l'une des opportunités majeures de financement vient des mécanismes mondiaux innovants de PSE. Aujourd'hui, les programmes du marché du carbone, dont l'ONU-REDD, le MDP et le marché libre des compensations carbone, représentent le domaine le plus prometteur dont la RDC peut tirer un financement à

grande échelle. En tant que l'un des neuf pays pilotes du programme REDD+, la RDC est déjà activement impliquée dans les initiatives de financement climatique et a enregistré récemment son premier projet de rétention du carbone (Ibi Batéké) dans le cadre du MDP. Il est important d'assurer le renforcement de ce financement car les estimations provisoires indiquent que le marché du carbone a le potentiel de générer un milliard de dollars US par an pour la RDC. Parallèlement, la RDC doit poursuivre les autres possibilités de financement pour la régulation du climat tel que le Fonds vert pour le climat établi lors de la Conférence des Nations Unies à Cancun (2010), mais aussi des programmes de paiement pour des services de conservation de la biodiversité, notamment en encourageant l'écotourisme et en mobilisant un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Projets verts

Dans le monde entier, la part de marché augmente pour les produits certifiés, les produits issus du commerce équitable, les aliments biologiques et les autres produits naturels de consommation et à base de plantes. De nombreux consommateurs sont prêts à payer davantage pour une valeur ajoutée et des marchandises spécialisées. L'immensité et l'unicité des ressources naturelles de la RDC font que de tels marchés spécialisés pourraient fournir d'importants revenus aux communautés locales. Ces marchés peuvent également présenter de grandes opportunités de création d'emploi et soutenir les entreprises sociales si elles sont gérées de manière durable.



Même si l'aide au développement a augmenté, le financement des bailleurs de fonds de la RDC reste très bas par rapport au nombre d'habitants du pays et à d'autres pays d'Afrique subsaharienne

Doubler l'aide au développement (APD) de la RDC

Alors que la RDC rétablit lentement sa capacité à générer des ressources internes, à court et à moyen terme une partie importante du financement devra être mobilisée auprès des partenaires de développement. Même si l'APD a augmenté depuis le milieu des années 2000, pour représenter environ 50 pourcent du budget national de la RDC, le financement des bailleurs de fonds reste très bas par rapport au nombre d'habitants. L'APD représente 36 dollars US par tête alors que la moyenne de l'aide en Afrique subsaharienne est de 47 dollars US. En outre, la RDC figure à la seconde place des nations les moins développées du monde dans le classement 2010 du Programme des Nations Unies pour le Développement. De récents engagements pour doubler l'aide à l'Afrique, comme réclamé en 2005 par la Commission pour l'Afrique du Royaume-Uni et relayé par bien d'autres, sont particulièrement pertinents dans ce cas-ci. Au vu de la taille du pays, de sa portée géopolitique et de l'importance mondiale de ses ressources naturelles, il devrait être prioritaire de doubler l'APD pour la RDC. En particulier, l'aide à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles qui est à un niveau actuellement bas doit être considérablement renforcée. Il est important qu'un tel financement soit fourni dans le cadre d'une transition vers une économie verte avec un accent sur le soutien aux organisations d'économie sociale, en créant des « emplois verts » et en sollicitant des micro-investissements.

Parallèlement, il est important de reconnaître que l'aide conventionnelle est peu susceptible d'atteindre le taux correspondant à l'ampleur du défi, vu que les besoins du développement augmentent continuellement à cause de la croissance démographique rapide. Par conséquent, l'aide traditionnelle, y compris celle des institutions financières de développement (la Banque Mondiale, les agences de développement bilatérales), devra se concentrer davantage sur des investissements majeurs de lancement et en parallèle combler les fossés que ne peut pas soutenir le financement national. Les banques de développement multilatérales auront également un rôle critique à jouer dans l'amélioration de l'accès aux capitaux privés et aux investissements étrangers directs au travers de partenariats public-privé par exemple.

Il faudrait également améliorer la coordination entre les partenaires au développement et le gouvernement grâce au Groupe Thématique sur l'Environnement (GT 18), et accélérer le passage d'une mise en oeuvre axée sur les projets d'aide au développement à une approche cohérente et sectorielle des programmes comme le préconise la Déclaration de Paris. Une meilleure harmonisation est également nécessaire entre le GT 18 qui travaille actuellement sur la gestion des forêts et des aires protégées et d'autres groupes de travail sur des secteurs connexes, en particulier les infrastructures, la distribution d'énergie et d'eau potable, l'exploitation minière ainsi que le développement agricole et rural. Les forums de coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds représentent une importante opportunité d'augmenter les investissements actuellement négligeables dans les aspects environnementaux des secteurs économiques clefs susmentionnés. Il est également important de souligner que l'aide internationale ne se limite pas à une problématique de financement et doit comprendre une assistance technique et un renforcement des capacités, au vu de la faible capacité d'absorption des institutions nationales.

Augmenter les dépenses publiques et réformer la politique fiscale pour ouvrir l'espace au financement local grâce à des mesures collectives

La RDC, ayant atteint le point d'achèvement des PPTE en 2010, a bénéficié de la mise à disposition de fonds de l'État grâce à l'allègement de la dette internationale ainsi que de la hausse du prix des matières premières. Le gouvernement devrait donc s'efforcer d'augmenter les financements publics pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans une perspective de durabilité et pour se libérer progressivement de sa dépendance actuelle à l'aide extérieure, il devrait également, dans la mesure du possible, couvrir les coûts de fonctionnement des projets des bailleurs de fonds. Des réformes politiques sont également nécessaires pour venir à bout de la lourdeur bureaucratique et des impôts qui entraînent des distorsions de prix pour favoriser les initiatives populaires, en particulier celles des organisations de l'économie sociale, des petites et moyennes entreprises ainsi que des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles. L'accès au microcrédit est une nécessité absolue pour dynamiser les initiatives autonomes.

10. La voie à suivre

Avec cette évaluation environnementale post-conflit, le PNUE a cherché à tracer les grandes lignes d'une aide internationale à long terme pour soutenir la RDC dans l'utilisation équitable et durable de son potentiel naturel exceptionnel. Au vu de l'échelle et de la complexité des défis, et compte tenu du niveau de financement requis pour mettre en œuvre les recommandations, la mobilisation d'un soutien politique et d'un financement devront s'appuyer sur un processus systématique de sensibilisation. Le PNUE propose de soutenir activement son partenaire principal du gouvernement, le MECNT afin de poursuivre cet effort.

Pour faciliter le processus de financement, le PNUE se servira de l'ensemble des produits d'information préparés dans le cadre de cette évaluation pour mobiliser la communauté internationale. Les partenaires du gouvernement sont quant à eux encouragés à obtenir des fonds à partir des budgets nationaux, ainsi que d'autres modes de financement extrabudgétaires. Les premières estimations permettent de suggérer que l'effort de sensibilisation et de financement prendra au moins un an à partir du lancement du rapport. Entre temps, le PNUE s'efforcera de consolider ses projets en cours en RDC en un programme national cohérent et commencera à sélectionner des projets à impact rapide. De plus, le PNUE souhaite stimuler les mesures de suivi des parties prenantes clés et jouer un rôle consultatif pour d'autres organismes en tant que partie intégrante de l'équipe des Nations Unies en RDC.

Une étape clé sera de partir des conclusions de cette évaluation et de prioriser les recommandations en élaborant un Plan National d'Action Environnemental, ainsi que des programmes environnementaux décentralisés, provinciaux et spécifiques à des zones précises. Le PNUE est prêt à aider le gouvernement de la RDC à faire progresser ce processus participatif qui inclut les parties prenantes, en échelonnant les mesures, en définissant les délais, les rôles et les responsabilités, et en évaluant les coûts de développement. Pour concrétiser ces recommandations multisectorielles, l'entière participation de plusieurs ministères et agences, des organisations de l'ONU, des partenaires au développement, des banques de développement multilatérales, des organisations de la société civile et des ONG est indispensable. Là où le PNUE a un clair avantage en terme de valeur ajoutée dans l'exécution des recommandations, il envisage d'effectuer une programmation conjointe avec les partenaires de l'ONU et d'autres agences en tant que modèle pratique de mise en œuvre.

L'impératif pour la RDC de vaincre la pauvreté profondément enracinée et rattraper 20 ans de développement perdus est immense. Le soutien

et l'engagement à long terme de la communauté internationale sont essentiels pour aider la RDC à réaliser son immense potentiel et à assurer un rôle de locomotive économique au développement de l'Afrique. L'aide actuelle à la RDC doit aussi être doublée pour se conformer aux engagements internationaux. La reprise des conflits et le retour au chaos s'accompagneraient toutefois d'un prix bien plus important à payer pour le peuple de la RDC et pour la communauté internationale. Parallèlement, le renforcement de la gouvernance et de la capacité d'absorption nationale sera également critique. Dans le cadre d'une réponse globale de l'Organisation des Nations Unies, le PNUE espère poursuivre le partenariat avec le gouvernement et le peuple de la RDC, ainsi que leurs partenaires internationaux, pour aider à résoudre les défis environnementaux complexes, et se baser sur son capital humain et environnemental pour instaurer une reprise économique, une stabilité durable et la paix.



Le fleuve Congo – la « voie nationale » – a un potentiel immense pour amener la nation sur la voie du développement durable

Annexe : Tableau des recommandations sectorielles et thématiques

Conflits, déplacements, catastrophes naturelles et environnement	
Conflits et déplacements	
R3.1.1	Fournir une assistance technique à la MONUSCO pour renforcer sa capacité à régler le commerce des ressources naturelles précieuses et à prendre en compte l'environnement lors d'opérations de maintien de la paix.
R3.1.2	Améliorer la planification et la gouvernance des camps de PDI officiels ou improvisés et investir dans la réhabilitation des camps abandonnés.
R3.1.3	Retirer les mines antipersonnelles afin de permettre l'accès aux terres et une gestion appropriée des ressources naturelles.
R3.1.4	Entreprendre des études sur les liens entre les ressources naturelles et les conflits et comment les dénouer.
R3.1.5	Renforcer les initiatives de la CIRGL et de la MONUSCO afin d'améliorer la traçabilité des chaînes d'approvisionnement pour les minerais et le bois d'œuvre.
Aléas naturels et réduction des risques de catastrophes	
R3.2.1	Renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour la surveillance et la cartographie de l'ensemble du pays pour tous les risques majeurs, en tant que première étape critique pour élaborer des profils plus précis et complets de la vulnérabilité aux risques.
R3.2.2	Renforcer les capacités institutionnelles pour la préparation aux catastrophes, avec des systèmes d'alerte précoce, un plan d'intervention et des mesures d'urgence.
R3.2.3	Passer en revue les stratégies de développement national et les plans sectoriels et s'assurer que la réduction des risques de catastrophes est bien intégrée dans la planification du développement.
R3.2.4	Améliorer la sensibilisation de la population du pays aux risques de catastrophes et à leur réduction par la formation et le développement des capacités.
R3.2.5	Investir dans la réhabilitation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie pour réduire les risques de catastrophes.
Environnement et ressources naturelles	
Ressources forestières	
R4.1.1	Renforcer le cadre réglementaire et politique de la gestion des forêts et y incorporer une gestion durable des forêts, de l'agroforesterie et de réduction de l'impact du changement climatique.
R4.1.2	Améliorer la capacité technique des services forestiers.
R4.1.3	Agrandir les plantations industrielles durables et l'agroforesterie pour produire du bois énergie.
R4.1.4	Soutenir la RDC pour mettre en place des conditions propices, comme la FLEGT, pour une production durable et certifiée du bois d'œuvre.
R4.1.5	Promouvoir la collecte durable de PFNL en tant que source de revenus pour la population de la RDC.
Terres	
R4.2.1	Améliorer la législation du régime foncier afin de prendre en compte les régimes modernes et coutumiers.
R4.2.2	Réinstaurer un comité interministériel sur l'aménagement du territoire avec un mandat et des objectifs clairs.
R4.2.3	Impliquer les communautés et les autorités traditionnelles dans l'aménagement participatif du territoire.
R4.2.4	Soutenir les agro-investissements responsables.
Agriculture	
R4.3.1	Renforcer la politique agricole de la RDC afin d'intégrer la durabilité.
R4.3.2	Encourager le regroupement de petits exploitants en organisations paysannes.
R4.3.3	Promouvoir l'agriculture de conservation.
R4.3.4	Développer des services d'appoint pour les agriculteurs ruraux.

Faune sauvage et aires protégées	
R4.4.1	Renforcer la capacité de gestion pour les aires protégées de la RDC.
R4.4.2	Étudier et répertorier les différentes espèces vendues comme viande de brousse sur les marchés locaux et identifier les routes d'échanges commerciaux (également pour l'ivoire) pour mieux appliquer la CITES.
R4.4.3	Promouvoir un écotourisme durable en impliquant les communautés.
R4.4.4	Soutenir la gestion communautaire des ressources, la gestion des aires protégées par les communautés et la gestion conjointe.
R4.4.5	Entreprendre des recherches pour identifier les couloirs et les zones tampon principaux qu'il faut protéger et gérer pour préserver la biodiversité.
Ressources en eau	
R4.5.1	Définir une politique nationale, des stratégies sectorielles et une réglementation légale pour l'eau.
R4.5.2	Élaborer un système national complet d'information sur l'eau en RDC.
R4.5.3	Investir dans une gestion communautaire autonome d'infrastructures à petite échelle de distribution d'eau.
R4.5.4	Mettre en place un programme de renforcement des capacités pour les institutions d'eau décentralisées.
R4.5.5	Élaborer et appliquer des plans de protection des sources aux niveaux des bassins versants.
R4.5.6	Améliorer l'accès à l'eau en milieu rural.
Pêche	
R4.6.1	Effectuer des études de référence et surveiller les ressources de la pêche pour donner des conseils techniques sur les pratiques durables.
R4.6.2	Promouvoir l'organisation de pêcheurs en structures de cogestion.
R4.6.3	Promouvoir des investissements et une aide technique pour la gestion des produits de la pêche après capture.
R4.6.4	Promouvoir une collaboration transfrontalière pour la gestion durable de la pêche dans les Grands Lacs, zone partagée entre plusieurs pays.
R4.6.5	Développer une aquaculture durable.
Changement climatique	
R4.7.1	Renforcer, valoriser et reconnaître internationalement le rôle des forêts de la RDC en réduisant les émissions de carbone et en absorbant du carbone.
R4.7.2	Renforcer les capacités pour améliorer l'expertise sur les changements climatiques et élaborer des scénarios climatiques spécifiques à la RDC à l'échelle nationale et à l'échelle sous-nationale.
R4.7.3	Élaborer des programmes pour évaluer la vulnérabilité des communautés aux changements climatiques et prendre des mesures d'adaptation et de réduction des impacts.
R4.7.4	Intégrer la protection contre le risque d'impact climatique dans la planification du développement.
Milieu urbain	
R5.1.1	Améliorer la gouvernance urbaine.
R5.1.2	Augmenter l'offre et le taux d'accès à l'électricité dans les villes comme une alternative à la forte consommation de bois et de charbon de bois.
R5.1.3	Promouvoir l'utilisation efficace du bois et du charbon de bois et celle de sources d'énergie alternatives pour la cuisson dans les centres urbains.
R5.1.4	Prendre des mesures de protection prioritaires contre le ravinement et l'érosion des sols dans l'urbanisme.
R5.1.5	Appliquer à plus grande échelle les initiatives d'horticulture urbaine et périurbaine (HUP) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la qualité de vie dans les zones urbaines.
R5.1.6	Investir dans des infrastructures urbaines d'assainissement de l'eau pour réduire la pollution et améliorer la santé publique.
R5.1.7	Réaliser une étude de faisabilité sur la gestion efficace des déchets dans les villes.

Ressources minières	
R6.1.1	Améliorer la gouvernance environnementale du développement des ressources minières.
R6.1.2	Clarifier les rôles et les responsabilités des juridictions dans le secteur minier relatif à la gestion et la surveillance environnementale.
R6.1.3	Réaliser une évaluation environnementale stratégique et sectorielle du développement des ressources minières dans les provinces minières clefs.
R6.1.4	Prendre des mesures immédiates pour remédier à la pollution de zones sensibles identifiées par le PNUE lors de son travail sur le terrain dans le Katanga afin de réduire les risques pour la santé humaine.
R6.1.5	Entreprendre des audits environnementaux détaillés dans les six provinces minières.
R6.1.6	Promouvoir de meilleures pratiques environnementales dans les exploitations minières et l'utilisation de technologies propres, plus efficaces et qui émettent moins de carbone.
R6.1.7	Officialiser le secteur minier artisanal afin d'y introduire de meilleures normes environnementales et de santé au travail.
Industrie, transports et énergie	
Industrie	
R7.1.1	Mettre à jour et maintenir un registre national des industries afin de définir la base d'une approche stratégique sectorielle pour un développement durable.
R7.1.2	Passer en revue et établir si nécessaire une série de normes relatives à l'environnement et à la pollution ainsi qu'une réglementation pour des niveaux acceptables d'effluents industriels et de rejets dans l'environnement.
Transport	
R7.2.1	Renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre systématiquement et rigoureusement des évaluations d'impacts environnementaux des routes et autres infrastructures liées au transport, et s'assurer que les recommandations formulées puissent être pleinement appliquées.
R7.2.2	Entreprendre une évaluation environnementale stratégique pour le réseau de transports qui examinerait des options de transports multimodales.
Énergie	
R7.2.3	Réaliser une évaluation environnementale stratégique du secteur de l'énergie afin de définir un bouquet énergétique durable.
R7.2.4	Fournir une formation et un soutien aux organismes gouvernementaux de l'énergie et aux autres acteurs clefs, pour les sensibiliser aux principes de l'économie verte tels qu'ils s'appliquent au secteur de l'énergie.
R7.2.5	Faciliter la mise en œuvre du « programme des foyers améliorés » dans les ménages afin d'augmenter le rendement énergétique.
R7.2.6	Concevoir et mettre en œuvre des projets pilotes d'énergies renouvelables pour les services des eaux conventionnels et les réseaux de distribution d'eau autonomes et communautaires.
Gouvernance environnementale et coopération internationale	
R8.1.1	Renforcer le cadre de la politique environnementale.
R8.1.2	Renforcer les capacités des entités provinciales du MECNT et appuyer la décentralisation de la gestion environnementale dans le pays.
R8.1.3	Développer un centre dédié à la gestion des données environnementales.
R8.1.4	Favoriser la participation de la société civile et du public à la prise de décisions.
R8.1.5	Améliorer l'éducation et la sensibilisation aux questions environnementales.
R8.1.6	Renforcer les capacités de coopération environnementale transfrontalière à tous les niveaux.

Informations supplémentaires

Des renseignements techniques supplémentaires peuvent être obtenus sur le site internet du Programme catastrophes et conflits du PNUE : <http://www.unep.org/disastersandconflicts/> ou par courriel : postconflict@unep.org

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: +254 (0)20 762 1234
Fax: +254 (0)20 762 3927
Email: unepub@unep.org



La RDC possède des ressources naturelles diverses et exceptionnelles qui sont importantes pour la subsistance des populations congolaises, mais qui le sont tout autant d'un point de vue stratégique aux niveaux régionaux et mondiaux. Les décennies de délabrement de l'État et les conflits successifs ont exposé les richesses naturelles exceptionnelles du pays au chaos de l'exploitation informelle et incontrôlée, avec des répercussions graves et durables. Dans l'anarchie qui règne, ces modèles d'exploitation illégale des ressources naturelles se sont développés et alimentent aujourd'hui de nombreux conflits en RDC ainsi que des tragédies humaines.

La bonne nouvelle est que le capital naturel de la RDC est dans un état globalement satisfaisant, et que la plus grande partie de la dégradation environnementale peut encore être inversée. D'importantes menaces à l'égard de la biodiversité, une déforestation accrue et des pollutions minières dans l'arc cuprifère katangais, signalent cependant des tendances très préoccupantes.

Alors que le rétablissement économique de la RDC se poursuit avec un retour progressif à la paix, les besoins de développement de sa population croissante, déjà de près de 70 millions d'habitants, et les nouvelles technologies transforment rapidement les exploitations artisanales non réglementées en exploitations semi-industrielles. De plus, les vastes gisements de minerais de la RDC sont à nouveau l'objet d'une intense concurrence étrangère, mettant à rude épreuve les forêts, la biodiversité et les ressources en eau du pays. Le défi sous-jacent tient au fait que ces évolutions se déroulent dans un contexte de faible gouvernance omniprésente.

L'aide internationale, qui devrait être doublée, est urgemment nécessaire pour soutenir l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles de la RDC. L'engagement actif du pays dans les outils reposant sur les mécanismes du marché liés aux services écosystémiques, en particulier, le marché du carbone et l'écotourisme, sont des sources prometteuses de financement à grande échelle.

Pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une croissance inclusive, cette évaluation réalisée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement affirme que pour réussir le relèvement post-conflit et poursuivre sur la voie d'une paix durable, il est absolument essentiel de se baser sur le dynamisme de l'économie sociale congolaise émergente comme moteur de création d'emplois respectueux de l'environnement.

ISBN: 978-92-807-3227-6

Job No.: DEP/1468/GE